

56

Je pêche en Morbihan



Revue d'informations de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique

26 / Janvier
2018



ALRÉ PÊCHE ET CHASSE

NOUVEAU SITE INTERNET
www.alre-peche.com

UN LARGE CHOIX DE PRODUITS PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE
DES CONSEILS DE PASSIONNÉS TOUTES LES PLUS GRANDES MARQUES

AURAY	THEIX	QUIMPER	BREST	RENNES	GUÉRENDE
ZA Porte Océane 56400 AURAY 02 97 50 78 71	ZA Atlantheix 56450 THEIX 02 97 42 60 34	26 avenue Ty Douar 29000 QUIMPER 02 56 04 83 70	1 rue du cdt Mindren 29200 BREST 02 98 41 67 43	8 rue des petits champs 35760 ST GRÉGOIRE 02 23 47 02 45	Rue de la briquerie 544350 GUÉRENDE 02 40 15 78 20

@AlrePecheEtChasse -> Suivez-nous ! OUVERTURE DES MAGASINS DU LUNDI AU SAMEDI : 9h00 - 12h15 14h15-19h00

LYCÉE Kerlebost

PORTES OUVERTES

SAMEDI | 17 FÉVRIER / 10H-17H
14 AVRIL / 14H-17H

Établissements d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture.

LYCÉE Anne de Bretagne

4^{ème}/3^{ème}
CAPA - BAC PRO
2GT - STAV - BTS

AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
SCIENCES DU VIVANT
COMMERCE

www.lyceekerlebost.fr
02 97 28 99 66
SAINT-THURIAU, PONTIVY

NOUS CULTIVONS VOTRE NATURE !

4^{ème}/3^{ème} - CAPA
BAC PRO

SERVICES
VENTE
ENVIRONNEMENT

www.lyceeannedebretagne.fr
02 97 60 01 54
LOCMINE

sommaire

Bilan 2017

- 5 Repères
Annus horribilis !
- 6 à 8 Saison de pêche :
la sécheresse en fil
conducteur

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
- 12/13 Scorff
- 14/15 Blavet
- 16/17 Côtiers
- 18/19 Oust/Vilaine

Cahier pêche

- 23 à 25 Réglementation 2018
- 26/28 Principaux cours d'eau
et plans d'eau
- 29 Tarifs des cartes 2018
- 31 Évolution réglementaire
- 31 Garderie bénévole :
une AAPPMA de plus

32/35 Infos musette

Dossiers

- 36/37 Animation pêche :
un partenariat avec
les guides de pêche
- 38/39 La continuité écologique
remise en cause !
- 40/41 Irrigation agricole :
Réponse impossible au
changement climatique !

42 à 45 En bref

46 Recette

Lasagnes du pêcheur

je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault
56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55
e. mail : accueil@fedepêche56.com
Site : <http://morbihan.federationpeche.fr>

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO
Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE
Rédaction : J.Y. MOËLO - C. LE CLEVE
A.L. CAUDAL - P. COURJAL
F. JOSSEC - Y. LE CLAINCHE
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU

Apport journalistique - Conception maquette
Mise en page :
Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68
Impression : Poisneuf - Josselin
Tirage : 18 000 exemplaires
Photo couverture : F. Formon
Tous droits de reproduction réservés à :
FDPPMA du Morbihan

Retour vers le passé ?



L'année dernière, en conclusion de ce même édit, j'indiquais que la mobilisation collective et solidaire des pêcheurs devenait une réalité face à de **véritables inquiétudes et interrogations** sur la protection, la mise en valeur et l'utilisation de l'eau. 2017 aura été la confirmation que ces craintes n'étaient pas illusoires.

En effet, après plusieurs années d'actions de la collectivité et des protecteurs de l'environnement qui ont permis de retrouver une qualité d'eau et une amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques, nous constatons que les **usages liés à l'eau** deviennent de plus en plus intensifs et **menaçants** pour nos rivières.

Notre département a connu plusieurs évènements allant dans ce sens ces derniers mois et je me permettrai de résumer et de dénoncer ces atteintes au milieu par deux exemples particuliers :

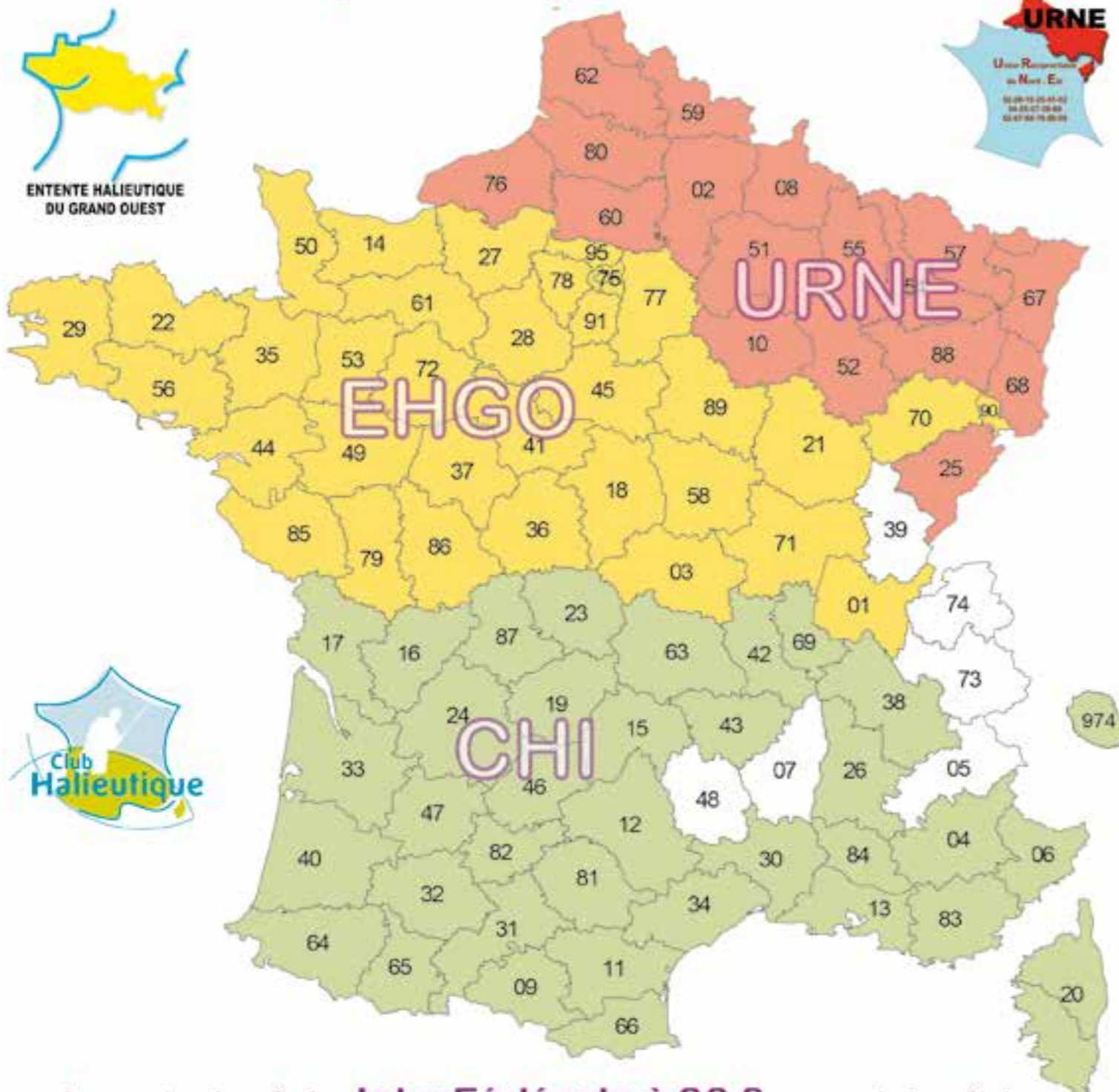
Les **poissons migrateurs** comme l'anguille, le saumon, l'aloise ou encore le brochet traversent des **situations difficiles**, voire préoccupantes. L'importance démesurée qui est accordée à la micro-hydroélectricité, notamment sur le Blavet, n'est pas acceptable vis-à-vis de ces espèces emblématiques à forts enjeux patrimoniaux.

Le **Scorff** est, grâce à 20 ans de suivi des populations de saumon, devenu une rivière indispensable à la connaissance de la dynamique de cette espèce et sert à calibrer les mesures de gestion aux niveaux régional, national et international. L'autorisation sans étude d'impact accordée pour la relance de l'activité de la pisciculture de Pont Calleck, est une insulte et un manque de respect au travail réalisé sur l'ensemble du bassin, particulièrement par le monde associatif.

Si nous ne réagissons pas, face à ce **retour en arrière**, nos rivières et nos écosystèmes qui connaissent déjà une forte tendance à la baisse et au réchauffement des eaux risquent demain d'être **considérablement menacés et affectés**.

Jean-Yves Moëlo - Président

Avec la carte de pêche InterFédérale 2018, pêchez plus loin...



La carte de pêche InterFédérale à 96 € permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE



Bilan 2017



REPÈRES



Annus horribilis !



Février sur le Scorff, ambiance glacée, en prémice d'une mauvaise année.

N. Jeannot

Annus horribilis ! Ce terme, emprunté à la reine d'Angleterre, qualifie bien ce qu'a pu être cette année 2017 pour la pêche et les milieux aquatiques : une avalanche de mauvaises nouvelles !

au titre du patrimoine, dispense ubuesque accordée aux moulins produisant de l'électricité de respecter les obligations de continuité écologique. Et dans le même temps, le 27 avril, trois projets de microcentrales sur le Blavet étaient retenus dans l'appel d'offre "hydro-électricité" national. Pas mieux sur le Scorff avec la relance de la pisciculture de Pont-Calleck ; ni sur l'Ellé avec une nouvelle pollution importante provenant de l'établis-

sement Doux de Plouray. Et avec l'été sont apparus les assèchements budgétaires qui amputeront, dès 2018, les moyens consacrés aux milieux aquatiques : ponctions sur les budgets des agences de l'eau, baisses d'effectifs, plafonnement de ressources, etc. Au final, une année que l'on aimerait vite oublier mais qui, malheureusement, devrait se rappeler à nous pendant longtemps.

Le contexte, tout d'abord : une sécheresse persistante débutée en 2016, qui s'est poursuivie toute l'année 2017. Outre qu'elle a pourri la saison de pêche et impacté les milieux aquatiques, elle risque de générer de nouvelles demandes de stockages d'eau et autres forages qui constitueront autant de nouvelles atteintes à la ressource et aux milieux naturels.

L'année 2017 a également vu paraître une succession de textes rabotant les obligations en termes de continuité écologique : report de cinq ans pour se mettre aux normes, sanctuarisation d'ouvrages

- 28/12 : Loi montagne art 86 modifiant l'art L 211-1 du CE
- 01/01 : Nouvelle carte des intercommunalités - création de l'AFB et disparition de l'ONEMA
- 3/02 : Arrêté préfectoral sécheresse
- 15/02 : Nouvel article L214-18-1 du code de l'environnement
- 6/03 : Tempête Zeus
- 9/03 : Lancement de la COP Breizh
- 30/04 : Raid-Loch-fishing
- 6/05 : La compétence "eau" accordée à la Région
- 14/05 : Fish on breizh
- 9/09 : Journée départementale sur la Belle-chère
- 31/10 : Levée de l'arrêté sécheresse
- 23/11 : réception des travaux d'arasement de Pont-Sal
- 30/11 : Journées techniques nationales FNPF
- 01/01/2018 : Prise d'effet de la GEMAPI

REPÈRES 2017



La sécheresse en fil conducteur

Les années se suivent et se ressemblent. Après 2016, 2017 aura une nouvelle fois été une année sèche avec un hiver froid et sec qui n'a pas permis de remonter les niveaux des nappes souterraines ! Malgré de grandes inquiétudes en début d'année, le pire a cependant été évité, avec des niveaux faibles mais constants dans nos cours d'eau et un été avec des pluies régulières. Avec ces conditions difficiles, la pêche a été impactée mais début et fin de saison se sont révélés plutôt corrects.

G. Rousseaux



De beaux poissons ont été capturés fin avril début mai.

2017 MARQUÉE PAR PLUSIEURS MORTALITÉS

Du fait des faibles niveaux d'eau estivaux et de la température élevée quelques mortalités sont à déplorer sur différents secteurs du département dont certaines importantes :

- Sur l'étang de Château-Trô situé sur la commune de Guilliers, environ deux tonnes de poissons, toutes espèces confondues.
- Sur l'étang du château de Suscinio, plus de 500 kilos de poissons
- Sur l'Yvel en aval du Lac au Duc, entre 400 et 600 kilos de poissons blancs et carnassiers
- Par ailleurs, le ruisseau du Stangven, affluent de l'Ellé, a malheureusement connu une pollution importante occasionnée par l'entreprise "Doux" de Plouray. Elle a provoqué une mortalité totale sur l'ensemble du cours d'eau et partielle sur l'Ellé, sur un kilomètre après sa confluence.

A l'inverse, la bonne coordination des services administratifs et des usagers réunis chaque mois en préfecture en comité sécheresse a certainement permis d'éviter quelques catastrophes. C'est le cas sur le Scorff aval où quelques 700 saumons ont pu passer l'été sans trop de problèmes grâce au maintien des débits réservés au détriment de la production d'eau potable ainsi que sur le lac au duc ou à l'aval de Treauray où la gestion des débits réservés a pris en compte les fragilités du milieu.

Truite, de belles prises

Après un mois de janvier tristounet, l'ouverture de la première catégorie a eu lieu avec des conditions idéales et prometteuses. Les pluies des jours précédents avaient légèrement teinté l'eau. Contrairement aux espoirs nourris, les poissons ont tout de même été difficiles à capturer. Les plus belles pêches se sont faites sur les mois d'avril et mai. Par la suite, les niveaux insuffisants ont rendu la pêche complexe. De belles prises nous ont été rapportées, avec de très grosses truites fario capturées sur le Scorff, l'Evel, le Loch et la Claie avec des tailles autour de 50 cm.

Saumon, de bonnes remontées

Très bonne année pour les remontées de saumons adultes. Cependant, les débits ayant été faibles,

les poissons sont restés longtemps sur les parties aval des cours d'eau. Malgré cette présence en nombre,

la pêche s'est révélée difficile, particulièrement pour les castillons. Mieux arrosé, l'Ellé s'est révélé

meilleur sans pour autant atteindre les TAC. Au final, une année décevante au regard des remontées.

sur le bas Blavet, notamment lors du "Fish On Breizh" organisé par l'AAPPMA de Lorient où ce poisson a été très recherché par les participants.

Alose, une bonne année

Après une année 2016 qui avait connu une faible remontée d'aloses, 2017 a été meilleure avec des remontées moins tardives et des niveaux d'eaux adaptés pour la pêche. De belles captures ont été réalisées

La pêche du silure attire de plus en plus les jeunes.

→ Captures de saumons en 2017 (chiffres CNCIS)

	Printemps	Castillons	Total
Ellé + affluents	63	117	180
Scorff	13	26	39
Blavet	21	11	32



Un beau saumon de 91 cm et 7,10 kg pris le 22 avril sur le Blavet à Minazen par Nicolas Le Guyader.



G. Rousseaux



►►► Carnassiers, bon début de saison mais été difficile !

Le mois de janvier, bien qu'excessivement froid et avec peu de précipitation, aura tout de même permis la capture de beaux spécimens sur la Vilaine notamment mais aura été plus compliqué sur les canaux. De très belles pêches ont été réalisées de début mai à la mi-juin sur l'ensemble du territoire avec des niveaux d'eau plutôt stables. Par contre, à partir de fin juin, les faibles précipitations ont rendu la pêche compliquée sur les canaux et étangs. L'eau s'est rapidement éclaircie, ce qui a rendu le poisson très méfiant. De plus, avec l'arrivée de la chaleur estivale, les plantes envahissantes se sont rapidement développées, notamment l'hydrocotyle⁽¹⁾ sur le Blavet, l'élodée dense et la jussie sur le canal de Nantes



A.L. Caudal

Bonne reproduction des brochets malgré le manque d'eau.

à Brest et la Vilaine. Malgré tout, de nombreuses captures de brochets, perches et sandres nous ont été signalées au cours de l'année avec de gros spécimens. La pêche sur les plans d'eau fut également bonne en début de saison mais l'arrivée des cyanobactéries en été puis

en automne ont contrarié la pêche. L'arrière-saison, quant à elle, fût bonne ! Une agréable surprise.

Le silure voit le nombre de ses pratiquants en forte progression, notamment sur la Vilaine où la population est bien installée comme le démontre l'étude silure réalisée par les fédérations d'Ille et Vilaine et du Morbihan. De très beaux spécimens ont été capturés en 2017 dont un poisson de 2,31 m et 80 kg, nouveau record départemental... si il avait été déclaré.

Au vu des niveaux d'eaux très faibles sur l'hiver et d'un printemps sec, nous avons de fortes inquiétudes sur la reproduction et la survie des poissons dans nos cours d'eau et étangs de première et seconde catégorie. Fort heureusement, l'été a apporté des pluies régulières qui ont maintenu les niveaux, évitant une trop forte augmentation de la température d'eau. Nos suivis sur les populations de brochetons, truitelles et jeunes saumons (tacons) nous ont montré que 2017 se révèle être contre toute attente une bonne année et que la survie des juvéniles a été bonne avec des poissons en nombre et en forme.

G.R.

(1) L'hydrocotyle est une nouvelle plante invasive. Repérée en 2015 sur le Blavet au niveau de Boterneau, elle s'est rapidement propagée vers l'aval par bouturage et a atteint le bas-Blavet en 2017.

GUERLÉDAN : UNE RÉOUVERTURE PROMETTEUSE

Le point d'orgue de la saison a été la réouverture de Guerlédan. Après deux longues années d'attente, le lac a été partiellement ouvert à la pêche aux leurres à partir du 23 septembre. Il s'agissait d'une préouverture avec une période de pêche limitée aux weekends et jours fériés. Une réglementation stricte a été mise en place pour l'occasion : pêche aux leurres uniquement et sans arillons, une seule ligne par pêcheur, remise à l'eau immédiate des prises. Les résultats n'ont pas traîné car de très nombreux poissons ont été capturés dès le premier weekend et tout au long de la période de pêche. De multiples brochets de petite taille, de 30 à 55 cm ont été capturés et également de très gros spécimens dont plusieurs entre 80 cm et 90 cm, certains dépassant même le mètre. Concernant la perche, sa population est très bien installée avec de nombreux poissons de taille moyenne. Le sandre quant à lui se fait plus discret mais de belles prises ont toutefois été signalées. La réglementation de 2017 sera reconduite en 2018.



G. Rousseaux

Déjà de très beaux brochets capturés sur Guerlédan.



Record égalé pour Christian Kerguen • Tanche hors norme pour Dylan qui pulvérise le record • Héliori avec un bien joli poisson pris au leurre.

Concours des plus belles prises

Les jeunes à l'honneur !
une nouvelle fois

Modeste participation pour cette 14^e édition puisque **27** pêcheurs nous ont fait parvenir des déclarations. Les **10** jeunes qui ont déclaré une prise ont, une nouvelle fois, prouvé qu'ils n'avaient rien à envier aux moins jeunes. Pour preuve cette tanche de **5,600 kg** capturée par **Dylan Lebat à Tréauray** en pêchant la **carpe**. C'est un nouveau record qui risque de tenir un moment. Record égalé également pour le **chevesne** avec ce poisson de **59 cm** pris au leurre souple par **Christian Kerguen**. A noter que malgré les conditions assez peu favorables, **sept truites** de plus de **40 cm** ont été déclarées, **Olivier Jude et Martial Le Cunff** prenant chacun un poisson de **50 cm**, **Benjamin Gourin** et **Mathis Ezan**, un de **57 cm**. Côté carnassiers, les cinq plus gros **brochets** mesuraient entre **90 et 103 cm**. En sandre, c'est **Jean-Pierre Voisin** qui l'emporte avec un magnifique poisson de **95 cm** capturé en Vilaine. Tous ces participants seront récompensés lors des assemblées générales de leur AAPPMA à laquelle ils seront invités.

Y.L.C.

Tableau d'honneur 2017

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	LE BRUN Loic	Questembert	103	8	Oust à St Congard
Sandre	VOISIN Jean Pierre	Basse Vilaine	95	6	Vilaine à Béganne
Perche	ROUSSEL Sébastien	Ploërmel	50	-	Oust à Josselin
Truite fario	GOURIN Benjamin	Haut-Ellé	57	1,830	Ellé
Truite fario	EZAN Mathis	Locminé	57	2,100	Claie
Tanche	LEBAT Dylan	Auray	-	5,6	Etang de Tréauray
Chevesne	KERGUEN Christian	Pontivy	59	-	Blavet à Manerven
Rotengle	ALLOUI Evan	Ploërmel	41	-	Oust à Malestroit
Saumon	LEGUYADER Nicolas	Pontivy	91	7,100	Blavet
Carpe	MANIC Alain	Plouay	-	23,5	

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	44	1,600	JOSSO Stéphane	2015
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	-	5,600	LEBAT Dylan	2017 Record
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	59	-	LABESSE/HAZO/KERGUEN	2013/2014/2017
Silure	211	-	VINCENT Kevin	2014
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012

Pour 2018, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : www.morbihan.federationpeche.fr



CTMA Ellé, synergie pêcheurs-collectivité



Comblement de l'ancien lit après l'ouverture du méandre. Le premier secteur restauré en 2015, 18 mois après.

Le Contrat Territorial Milieu Aquatique élaboré sur le bassin versant morbihannais de l'Ellé, de 2015 à 2019, intègre les collectivités piscicoles par l'intervention des bénévoles des AAPPMA "Entente du Haut Ellé", ceux de Gourin et de la Fédération de pêche du Morbihan, en complément des actions réalisées par Roi Morvan Communauté.

Le projet de reméandrage de l'Ellé consiste à rétablir la rivière rectifiée et recalibrée dans le cadre des remembrements au début des années 60, dans son ancien lit. Le secteur se situe à l'amont de la prise d'eau de Pont Saint Yves. Quatre tranches de travaux étaient prévues pour une longueur totale de 860 m.

Retrouver l'ancien tracé...
En 2015, une première intervention a concerné la partie aval du

secteur sur une longueur initiale de l'Ellé de 230 m. Après une interruption en 2016, les trois tranches suivantes ont été réalisées en 2017, deux pour la Fédération de Pêche du Morbihan et une pour Roi Morvan Communauté.

Après un piquetage des méandres suite aux informations observées sur les photos aériennes, le cadastre napoléonien et sur le terrain (végétation et micro topographie), les premiers coups de godet de la pelleuse ont fait apparaître le substrat sableux de l'ancien lit qui avait été comblé. Quelques mares ont été créées pour renforcer la biodiversité sur le site.

Un apport de granulats pris sur place, dans l'ancien lit, a permis de conforter le matelas alluvial. A l'issue de l'action sur le site de Runellou sur l'Ellé, le cours de l'Ellé sera passé de 860 m à 1 450 m soit un gain de 590 m.

... pour retrouver toutes les fonctions

Situé à l'amont de la prise d'eau de Pont St Yves, cet aménagement participe de manière durable à redonner au cours d'eau de la résilience, c'est-à-dire la capacité de l'hydro système à absorber les perturbations et à continuer de remplir ses différentes fonctions : ressource en eau, atténuation des crues, conservation de la biodiversité et des paysages. En complément de ces travaux, l'AAPPMA l'Entente du Haut Ellé a restauré la ripisylve sur le ruisseau de Berné affluent de l'Aër sur une distance de 2 500 m et l'AAPPMA de Gourin a continué la restauration de 850 m de l'Inam. Ces travaux ont été financés par L'Agence de l'eau Loire-Bretagne (60 %), le Conseil départemental du Morbihan (20 %) et les collectivités piscicoles (20 %).

J.C.L.C.

Doux : le retour des pollutions sur le Haut-Ellé ?

Le 29 juin, la Fédération est informée par L'AAPPMA "l'Entente du Haut-Ellé" d'une importante mortalité de poissons sur le ruisseau du Stangven. D'après l'AAPPMA, cette pollution pourrait provenir de l'usine Doux située à Plouray.

Aussitôt contacté, un agent de la brigade départementale de l'Agence française de la biodiversité confirme cette pollution, la mor-

talité de poissons et celle de très nombreux invertébrés. De son côté, l'AAPPMA, poursuivant ses recherches sur les conséquences de la pollution, constate que la mortalité, totale sur le ruisseau du Stangven, se poursuit sur le cours principal de l'Ellé, au moins jusqu'au moulin de Seigle. Des truites mortes ont en effet été trouvées à ce niveau.

L'AAPPMA et la Fédération, ainsi

qu'Eau et rivières de Bretagne, ont porté plainte dans ce dossier afin que soit déterminée la cause de la pollution : accident, négligence, mauvais entretien. Il y a en effet quelques craintes que cette mortalité ne marque le retour à un cycle de pollutions répétées comme celles qui avaient défrayé la chronique dans les années 80-90 et encore en 2011.

C.L.C.

Bassin de l'Ellé, tourisme pêche en Centre Ouest Bretagne (COB)

En 2014, le Conseil Régional de Bretagne lançait un appel à projet intitulé "pour un tourisme des quatre saisons". Après s'être concertées, les trois fédérations du territoire du pays COB, à cheval sur le Morbihan, les Côtes d'Armor et le Finistère, ont décidé d'y répondre conjointement. L'opération engagée s'appuie sur différentes actions pour répondre aux attentes de la clientèle pêche et créer une dynamique et une image pêche sur un territoire qui ne manque pas d'atouts.

Répondre aux besoins de la clientèle

Le programme d'actions s'appuie sur la démarche de valorisation de parcours de pêche qui ont été sélectionnés en concertation avec les AAPPMA de Guémené sur Scorff, de Gourin et du Fauët. Cela consiste à mettre en place toutes les conditions pour bien accueillir les trois typologies de pratiquants validés par la FNPF que sont les "pêcheurs passions", les "pêcheurs famille" et les "pêcheurs découverte". Concrètement, il s'agit donc d'aménager, de signaler et d'entretenir les parcours pour en permettre l'accès. Cela consiste également à favoriser la pratique par des aménagements adaptés, à informer sur la pêche, à informer sur l'environnement touristique du territoire, à définir et adapter la gestion piscicole, à qualifier des hébergements en s'appuyant sur la charte nationale et à développer des animations.

Créer une dynamique pêche

Le territoire du COB morbihannais est une destination incontournable de notre département, pour la pêche de la truite et du saumon notamment. Mais cette connaissance reste confidentielle et est le fait de pêcheurs du territoire eux-mêmes

ou de quelques habitués. Il convient donc, au travers de ce projet, de sensibiliser et former les partenaires potentiels à la thématique pêche et à l'accueil des pêcheurs, de créer une identité visuelle et de créer des supports de communication spécifiques. L'objectif attendu étant de faire de la pêche un outil de développement de ce territoire rural porté par l'ensemble des acteurs de l'économie touristique.

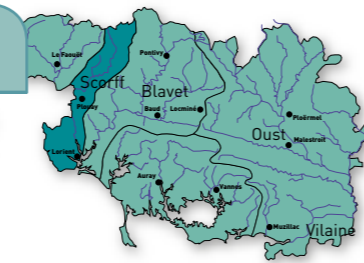
Les premières actions

Le projet déposé comprend deux parties. La première concerne l'aménagement des parcours qui seront réalisés individuellement par chacune des trois fédérations. 2017 aura été l'année de lancement sur trois parcours du Scorff avec la réalisation de passages pêcheurs, de place de parkings, et d'ouverture de postes de pêche. Des panneaux d'informations y ont été également mis en place. Par souci de cohérence, le volet animation-communication, qui constitue la seconde partie du dossier, a été défini entre les trois fédérations et est coordonné par la fédération des Côtes d'Armor. Différentes actions ont vu le jour en 2017 : programme d'animations estivales, films promotionnels... Suite des actions en 2018 et 2019.

Y.L.C.



Chemineurs, passages pour pêcheur et passerelles, des aménagements pour faciliter la pratique de la pêche.



Pisciculture de Pont-Calleck relancée : les pêcheurs opposés !



C. Le Clève

Malgré son état d'abandon depuis 2011 (ici en septembre 2016), la pisciculture a pourtant été autorisée à reprendre son activité.

C'est un vrai coup de tonnerre qui a retenti sur la vallée du Scorff, fin février 2017. La pisciculture de Pont-Calleck - de triste mémoire pour avoir pollué le Scorff pendant plus de 30 ans - est autorisée à reprendre son activité. Ce, sur la base d'une ancienne autorisation obsolète, ne correspondant pas au projet du nouvel exploitant. Retour aux "belles heures" de la pollution des piscicultures ?

Réouverture contestable

Dès la nouvelle connue, la Fédération est intervenue auprès des services préfectoraux pour faire valoir que cette ré-ouverture dans ces conditions était contestable et pour réclamer que cette nouvelle exploitation fasse l'objet d'une demande d'autorisation en bonne et due forme. Peine perdue. L'heure est à la "libération des énergies", y compris polluantes, et le préfet a finalement maintenu sa position, cédant à un lobbying actif de la profession aquacole. La Fédération a donc attaqué le récépissé de transmission. L'objectif est d'aboutir à ce qu'une demande

d'autorisation assortie d'une étude d'impact correspondant à la nouvelle exploitation, soit menée.

Forte inquiétude

Notre inquiétude est en effet forte. La production de 150 tonnes (extensible à 180 tonnes sans nouvelle autorisation) n'est pas anodine. Elle correspond à 7,5 fois le seuil d'autorisation et positionne Pont-Calleck comme une grosse pisciculture. D'autant que la production annoncée, de grandes truites destinées à être fumées, nécessite d'après l'INRA 3,5 fois plus d'eau que celle des truites portions pour lesquelles l'autorisation avait été accordée initialement. Au vu des débits d'étiage de nos cours d'eau, il est manifeste que les débits réservés ne pourront pas être respectés en étiage. Cela s'est d'ailleurs déjà observé cet été ou, malgré la faiblesse du stock en place (1,4 tonne) et une baisse des débits dans les cours d'eau à un niveau inférieur au débit réservé, la pisciculture - comme celle de Melrand sur la Sarre - a continué à prélever sans aucune intervention de l'administration.

Non respect de l'arrêté

C'est là une deuxième source d'inquiétude ! L'administration, dont un rôle important est de faire appliquer la réglementation, a laissé cet été l'exploitation se poursuivre, en toute impunité, malgré le non-respect évident de plusieurs points de l'arrêté : débit réservé, mais aussi absence de grilles fines en entrée et sortie de la pisciculture, pas de dispositif de traitement, pas d'échelle limnimétrique, pas de plan de production ni de plan de mesure renforcé nécessité par l'étiage sévère. Insuffisance de moyens de contrôle ? Manque de volonté, voire volonté de "couvrir" un fonctionnement non conforme ? En tous cas, voilà qui ressemble fort à la situation des années 90, aux plus "belles heures" de la pollution des piscicultures. Il a fallu 15 ans depuis 2001 pour que la population de saumons du Scorff se relève de 30 années de pollutions des piscicultures, témoignant de la réussite des programmes - coûteux - engagés par la collectivité. Certains ont la mémoire bien courte !

C.L.C.

Disparition du syndicat du Scorff

Il y a deux ans, dans ces mêmes colonnes, nous évoquions les quarante ans du Syndicat du Scorff (cf. JPEM n°24 p.12) et soulignons à quel point il avait contribué, depuis sa création en mars 1975, à la renaissance du Scorff et à la valorisation de sa vallée. Pourtant, l'aventure du syndicat s'est arrêtée le 31 décembre 2017, deux ans après cet anniversaire. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI⁽¹⁾, c'est tout le paysage institutionnel de la gestion du cycle de l'eau, des milieux aquatiques, de la prévention des inondations qui est réorganisé. Désormais, sur le Scorff, au moins sur sa plus grande partie, c'est Lorient Agglomération qui assumera en direct les missions exercées jusqu'à présent par le Syndicat. Certes, ces actions seront maintenues, pour l'essentiel du moins. Pour autant, cette évolution n'est pas anodine. Loin d'une simple réorganisation fonctionnelle, elle présente plusieurs aspects symboliques :

1 → De par sa création, puis au travers de la signature du contrat de vallée en 1991, le syndicat a marqué l'entrée dans une nouvelle ère : celle de la gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin versant. Une nouveauté à l'époque, une évi-



Syndicat du Scorff

dence aujourd'hui ! Pourtant, cette réorganisation de la gestion du grand cycle de l'eau qu'est la GEMAPI marque une rupture avec ce principe. Désormais, dans beaucoup de bassins et sur le Scorff en particulier, il n'y a plus correspondance entre la structure gestionnaire et le bassin versant. Un recul ?

2 → Protéger, entretenir, gérer et valoriser le patrimoine naturel de la vallée étaient LA mission du Syndicat. Pour Lorient Agglo, ce ne sera qu'une mission parmi d'autres... parfois contradictoires ! Pas sûr que demain, le patrimoine naturel sorte gagnant des arbitrages qui ne

manqueront pas d'intervenir⁽²⁾.

3 → Le dernier, mais pas le moindre ! Le hasard (?) veut que le Syndicat du Scorff disparaisse la même année qu'est relancée la pisciculture de Pont-Calleck. Un symbole de renaissance contre un symbole de pollution !

Un bien mauvais signal comme cette année 2017 en recèle tant.

C.L.C.

(1) : GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

(2) : Ainsi, l'Odysseum de Pont-Scorff a également cessé son activité fin 2017 sur décision de Lorient agglomération.

Des remontées exceptionnelles sur le Scorff

Avec 841 saumons comptabilisés sur le Scorff (750 castillons et 91 saumons de printemps), 2017 est la meilleure année observée depuis le début des suivis en 1994. Mais les conditions hydro climatiques étaient particulières cette année avec des débits très faibles et des températures qui ont fait le grand écart : le 25 janvier, l'eau du Scorff est descendue à la valeur exceptionnelle de 0,05°C, et le 21 juin elle est montée jusqu'à

25°C. Avec ces fortes températures de fin de printemps on a malheureusement observé des mortalités sur quelques dizaines de géniteurs,

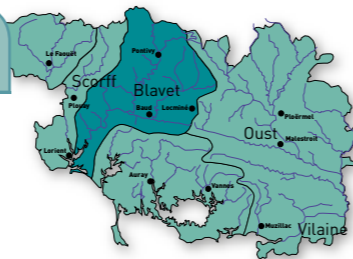
attaqués par un parasite hématophage lors de leur remontée dans l'estuaire.

A.L.C.



Y. Guilfoux

Le plus gros saumon de printemps de cette année mesurait plus de 82 cm à la fourche pour un poids de plus de 6,5 kg.



Microcentrales : trois projets sur le Blavet

Le 27 avril 2017 était publiée la liste des lauréats de l'appel d'offre "hydro-électricité" lancé par le ministère de l'environnement et de l'énergie. Trois sites concernent le Morbihan, tous situés sur le Blavet.

Il s'agit des seuils de Mane-er-ven (Languidic), de Minazen (Quistinic) et de Quelenec (Inzinzac-Lochrist). Trois sites non équipés de micro-centrales à ce jour. Ainsi, sur les cinq sites projetés initialement, les barrages de Lochrist et de Tréblavet n'ont finalement pas été retenus, ce dont on peut se réjouir.

Compte à rebours

A compter de ce 27 avril, le promoteur des projets a 18 mois pour présenter un dossier de demande d'autorisation. D'ores et déjà, l'AAPPMA de Lorient a fait connaître son opposition à ces projets qui artificialiseront encore un peu plus le Blavet. De son côté, la Fédération est intervenue auprès de la DREAL⁽¹⁾ pour avoir des précisions sur la procédure à laquelle seront soumis ces dossiers. A tout le moins, vu l'impact sur les migrateurs et l'effet cumulé des nombreuses microcentrales, on aurait pu attendre qu'une procédure approfondie, avec étude d'impact et enquête publique, soit imposée⁽²⁾. D'autant que l'enjeu énergétique est négligeable. Les trois installations cumulées offrent certes une puissance installée totale de 600 KW (25 fois moins que Guerlédan) mais dont le potentiel de production est limité, eu égard aux faibles débits estivaux et aux contraintes de gestion de la voie d'eau.



FDDPMA 56

Trois nouvelles microcentrales projetées sur le bas-Blavet alors qu'EDF ne souhaite pas prolonger la concession des trois microcentrales en place sur trémorin, Talhouet et St Adrien.

Enjeu financier plus qu'énergétique

A cet égard, il est remarquable que EDF n'envisagerait pas, pour des questions de rentabilité, de se porter candidate pour la reconduction de la concession pour les trois micro-centrales existantes de St Adrien, Trémorin et Talhouet. Serait-ce que les règles de calcul du prix d'achat des Kw/h produits privilégieraient les nouvelles installations. Comprenez qui pourra ! Mais

on voit bien que l'enjeu dans ces dossiers est plus financier qu'énergétique. Nous avons également appris en septembre que le propriétaire du moulin de Guernal, situé en amont de Pontivy, a présenté lui aussi un dossier de relance de la production électrique sur son site. A l'inverse, les travaux de relance de la production électrique au moulin de Quinipily (cf. JPEM n°24 p14) semblent à l'arrêt. Peut-être, les conditions hydrologiques très défavorables à l'hydro-électricité de ces deux dernières années ont-elles fait réfléchir le propriétaire ? On ne peut que le souhaiter !

C.L.C.

(1) DREAL pour Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

(2) : Il semblerait que ce ne soit pas le cas et qu'une procédure "allégée" soit priorisée.

POISNEUF

17 P.A. de la Belle Alouette - 56120 JOSSELIN
Tél. 02 97 22 23 40 • contact.poisneuf@wanadoo.fr

Impression offset
Impression numérique
Mise en page & P.A.O.
Finition & Façonnage

POISNEUF

Les pêcheurs redonnent vie à la Belle Chère

Le bassin versant du Blavet a accueilli cette année la journée départementale de restauration des milieux aquatiques pour sa 29^e édition. Le ruisseau de la Belle Chère, affluent de l'Evel sur la zone d'influence de l'AAPPMA de Pontivy, en a bénéficié grâce à la mobilisation de près de 160 bénévoles.

Les travaux ont été réalisés sur une distance de 850 m à l'aval du moulin de Kervin jusqu'au village de Kerarnio. Le secteur d'intervention est inclus dans le programme sous maîtrise d'ouvrage de la FDAAPPMA 56 dans le cadre du CTMA Blavet. 20 AAPPMA et l'ADAPAEF ont participé à cette journée.

850 m restaurés

Le secteur était caractérisé par une densité d'arbres importante, pour beaucoup couchés dans le cours d'eau. Les gros embâcles et de nombreux arbres avaient été tirés sur les parcelles pour diminuer la pénibilité du chantier. Avant le chantier, les parcelles avaient été gyrobroyées, ce qui a permis un accès rapproché aux secteurs de travaux. Après un marquage préalable et la répartition des secteurs, les travaux ont été réalisés presque en totalité. Les finitions ont été réalisées par l'AAPPMA de Pontivy (groupe Noyal Pontivy) dans le cadre de ses chantiers les samedi 23 septembre et 1^{er} octobre. Après un pot de remerciement offert par

la mairie de Noyal-Pontivy, le chantier s'est terminé autour d'un repas convivial servi dans une salle mise à disposition par la commune.

Viser un entretien régulier

Cette journée a été l'occasion d'insister sur la nécessité d'entretenir régulièrement la végétation des berges des cours d'eau notamment le saule. C'est un arbre emblématique, le plus présent sur les rives. Sa croissance est rapide. Au-delà d'un diamètre de 25 cm du tronc, il risque de tomber dans le cours. Sa chute peut entraîner la berge ou créer des atterrissements qui colmatent le fond des cours d'eau ou limitent fortement la pratique de la pêche. La coupe "en têtard" garantit le meilleur compromis pour le saule en bordure d'un cours d'eau "à truites".

Un film sur cette journée départementale est accessible via le site de la Fédération ou ce QR code.

J.C.L.C.



Coupe d'un saule en têtard, idéale en bordure d'un cours d'eau "à truites".

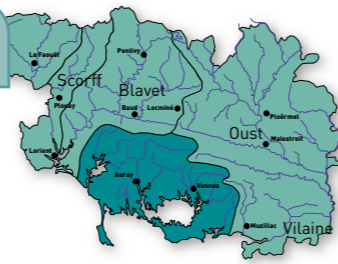


F. Jossec

Juveniles de saumons : une très bonne année sur les affluents du Blavet

On s'attendait au pire après les débits très faibles de l'hiver 2016-2017, avec des températures très basses, puis un étiage à nouveau sévère et des fortes températures estivales... mais finalement les niveaux de production en juvéniles de saumons sont très bons sur un certain nombre de stations du bassin du Blavet. Ainsi, sur l'Evel et le Tarun, les stations aval sont parmi les meilleures depuis 1997 avec des niveaux d'indices d'abondance très élevés (jusqu'à 117 tacons de l'année). Sur la Sarre, les résultats sont exceptionnels aussi, particulièrement sur les deux stations aval, avec respectivement 59 et 49 tacons de l'année, alors que les moyennes interannuelles sont de 8 à 10 tacons. En revanche, les parties amont des cours d'eau sont nettement moins productives, en raison des conditions hydro-climatiques défavorables (étiage sévère).

A.L.C.



Marais littoraux, à fort potentiel pour les anguilles

Les "flottangs", dispositifs de suivi des jeunes anguilles dans les milieux profonds ou saumâtres, ont été testés à nouveau en 2017. Plusieurs marais littoraux ont fait l'objet d'échantillonnages, notamment en partenariat avec le Conservatoire du littoral lors de la mise en place de plans de gestion de plusieurs de leurs propriétés (étang de St Jean, Anse de Kerguelen, marais d'Ambon). Ils ont aussi été utilisés dans le cadre du projet de ré-estuarisation de la réserve du Loc'h, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs. Ces suivis mettent en évidence l'attractivité forte de ces milieux pour les anguilles, mais seulement lorsqu'ils sont accessibles sans obstacle infranchissable. A l'inverse, les



Les flottangs positionnés de part et d'autre des ouvrages à la mer permettent de mettre en évidence les difficultés de libre-circulation des anguillettes, comme ici au pied du vannage à la confluence du Calavret, petit affluent de la Ria d'Étel.

obstacles à la mer (clapets, vannages...) sont très pénalisants pour les anguillettes, ce qui apparaît nettement dans les résultats des flottangs positionnés en amont.

Des dispositifs sont à l'étude sur plusieurs des ouvrages étudiés afin de les rendre plus facilement franchissables par les anguilles.

A.L.C.

P/16

Coup de chaud sur le Loc'h

Un suivi thermique a été mis en place sur le Loc'h pour observer l'évolution des températures de l'eau tout au long de l'année. Ainsi cinq stations ont été suivies, depuis l'amont de l'étang de la Forêt, jusqu'à l'aval de l'étang de Tréauray. L'impact thermique de ces deux plans d'eau apparaît très nettement dans ces relevés.

Les températures les plus élevées ont en effet été mesurées en aval de

ces étangs, avec des valeurs particulièrement fortes : plus de 28°C au pied de l'étang de la Forêt, et près de 30° sous l'étang de Tréauray ! Ces conditions sont totalement incompatibles avec la survie de la truite, espèce d'eau froide qui ne supporte pas les températures supérieures à 24,7°C. Et cette valeur létale a été dépassée pendant longtemps (près de 2 mois consécutifs en aval de Tréauray, et presque un mois en aval de la Forêt). En amont de ces plans d'eau, la situation était un peu

moins dégradée : les valeurs observées sont en moyenne de 3 à 4 °C inférieures, mais les écarts peuvent atteindre jusqu'à 10°C.

Effet bief même à l'amont

Cette année, les 25°C ont quand même été atteints en amont des étangs, mais sur des périodes très brèves (quelques heures seulement). En revanche, on a observé pendant l'été 4 pics successifs de plusieurs jours entre 22°C et 24°C, situation très stressante pour les truites, et qui n'a pas été relevée sur les autres cours d'eau comparables (Sal, Pont du Roc'h). Températures élevées, débits très faibles, l'été a été difficile pour les truites du Loc'h. L'amélioration de cette situation passera nécessairement par la mise en dérivation de l'étang de la Forêt, la suppression des clapets - déjà engagée par le Syndicat du Loc'h- pour éviter les "effets biefs", mais aussi la restauration de la ripisylve sur les secteurs très éclairés.

A.L.C.



En aval de l'étang de la Forêt, les conditions environnementales sont incompatibles avec la survie des truites.

Le Sal à nouveau accessible aux migrateurs

La continuité écologique est désormais rétablie sur le Sal, suite à l'arasement du barrage de Pont Sal. Celui-ci, d'une hauteur de 7 m, constituait, depuis 1960, un obstacle majeur pour la remontée des poissons migrateurs (saumons, lamproies marines, anguilles dans une moindre mesure puisque le site était équipé depuis 2012 d'une passe à anguilles). Le SIAEP Vannes-Ouest, propriétaire de l'ouvrage, avait donc fait de choix de supprimer cet ouvrage désormais inutile pour permettre la circulation des poissons et des sédiments.



À la mi-août, les premiers coups de pelle ont attaqué le barrage.

Barrage arasé, libre circulation retrouvée

C'est désormais chose faite : sous la maîtrise d'ouvrage d'Eau du Morbihan, l'étang a été vidangé, le barrage arasé et l'usine désaffectée démolie. Les travaux ont duré de mai 2017 à novembre 2017. Un pêcheur professionnel (Société Relot) est intervenu en fin de vidange pour récupérer les poissons de l'étang et en déplacer certains vers d'autres sites à proximité : ainsi, une quarantaine de carpes ont rejoint l'étang au Duc de Vannes, et celui de Tréfléan, quelques brochets et perches ont été relâchés à l'étang de Tréauray et une dizaine d'anguilles ont été remises sur le Sal en amont. Le cours d'eau va maintenant pouvoir

retrouver un peuplement naturel d'eaux courantes. En particulier, les poissons migrateurs et poissons d'estuaire qui étaient jusque là bloqués au pied du barrage (saumons, lamproies marines, bars, mulets, flets...) ou ralentis (anguilles) vont pouvoir enfin remonter sur le Sal.

Un site à valoriser

Pendant toute la durée des travaux, afin d'assurer la filtration et la retenue des sédiments accumulés dans le fond de l'ancien étang, deux barrages filtrants ont été implantés à l'aval de l'ouvrage. Les vases qui se sont déposées à leur pied seront curées à l'aide d'une pelle mécanique, puis transportées sur une

parcelle à proximité. Elles seront ensuite valorisées après séchage et étendues sur la plate-forme où était située l'usine. L'ensemble du site fera l'objet de divers suivis, pour voir son évolution et vérifier qu'il retrouve un état d'équilibre. Si ce n'est pas le cas, des travaux de renaturation seront effectués. Les nouveaux usages du site - prolongement des chemins de randonnées, usage pédagogique, activités pastorales, nouveaux sites de pêche -, seront précisés au cours d'une concertation qui sera menée prochainement avec le Département, la mairie de Plougoumen et les autres partenaires.

A.L.C.



À peine deux mois après la vidange, le site s'est déjà végétalisé et les méandres du cours d'eau se retracent naturellement.

P/17



Pêche professionnelle : tension sur la Vilaine !

Tout au long de cette année 2017, la Fédération a reçu de nombreux témoignages de pêcheurs s'offusquant des pratiques de la pêche professionnelle en Vilaine : longueur cumulée des filets, type et nombre d'engins, modalités de conservation du poisson, non-respect des tailles de capture et des fermetures de pêche, etc.

La Vilaine est la seule rivière du département sur laquelle co-existent pêche professionnelle en eau douce et pêche de loisir. Depuis des dizaines d'années, la pêche en Vilaine était régie dans le cadre de la location des baux de pêche de l'état dont le cahier des charges définissait les règles à respecter : nombre de licences, type et nombre d'engins.

Tous les cinq à sept ans, lors du renouvellement de la location, les problèmes étaient évoqués et les règles rediscutées. Dans ce cadre commun, pêcheurs amateurs et professionnels se partageaient la ressource, se toléraient ... à défaut de vraiment se comprendre.

Depuis janvier 2014, du fait du transfert de propriété des voies navigables de l'état à la Région, ce cahier des charges ne s'applique plus. Le droit de pêche appartient désormais à la Région. A elle de choisir comment, et par qui, le faire exploiter. Il appartient par ailleurs au préfet de définir les règles de pêche autorisées.

Convention sur la gestion de la pêche de loisir

En septembre 2014, les fédérations de pêche d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ont signé avec la Région une convention de partenariat au travers de laquelle la Région confie aux Fédérations la gestion et l'exploitation du droit de la pêche de loisir (aux lignes et aux engins). Cette convention prévoit le maintien des équilibres antérieurs entre les différentes catégories de pêcheurs. Une convention analogue avec les pêcheurs professionnels est toujours en discussion, semble-t-il difficile en raison de la volonté des pêcheurs professionnels d'étendre les lots de pêche qui leurs étaient

ouverts ainsi que le nombre de licences.

Quand c'est flou, il y a un loup

Parallèlement, le préfet du Morbihan n'avait pas intégré dans les arrêtés réglementant la pratique de la pêche dans le Morbihan de dispositions réglementaires autorisant la pratique de la pêche aux engins. De ce fait, hors secteurs mitoyens avec l'Ille-et-Vilaine, la pêche aux engins et aux filets dans le Morbihan n'était théoriquement pas autorisée.

Alors que les pêcheurs de loisir sont soumis depuis peu à un durcissement des règles de pêche - quota carnassiers, hausse des tailles de capture, modification possible des dates d'ouverture, ... - ils n'acceptent plus le flou qui s'applique à la pêche professionnelle. Il devient urgent que des règles claires, compatibles avec les autres types de pêche et les dynamiques des populations piscicoles soient édictées ... et respectées. A défaut, il y a fort à craindre que la tension actuelle dégénère !

Bassin de la Vilaine Premiers résultats de l'étude "Silure"

Pour préciser la situation du silure en Bretagne, une étude a été lancée en 2017 par les fédérations de pêche d'Ille et Vilaine et du Morbihan, en partenariat avec les fédérations de Loire Atlantique et des Côtes d'Armor. Des enquêtes panier ont été menées sur la Vilaine et l'Oust auprès de 114 pêcheurs à la ligne, des carnets de captures ont été remplis par des pêcheurs référents, les données des captures du pêcheur professionnel ont été récoltées. Toutes ces sources ont fourni 163 données de poids et/ou tailles, ce qui a permis d'estimer les âges des silures. Toutes les classes de tailles entre 40 et 240 cm ont été observées, ce qui correspond à des silures de 2 à 15 ans. Mais ces données sont encore incomplètes et ne permettent pas de bien qualifier ni



quantifier la population de silures. En particulier, il serait intéressant de pouvoir comparer la dynamique des populations, certainement très différente sur le Blavet, colonisé

Le silure est implanté depuis près de 30 ans en Vilaine.

récemment, et sur la Vilaine, sur laquelle le silure est présent depuis une trentaine d'années. Concernant l'impact du silure, les études s'accordent sur le fait qu'il n'engendre pas de dysfonctionnement dans les peuplements piscicoles, mais la question des migrateurs reste posée sur des points de blocage particuliers. Cela reste à étudier sur nos cours d'eau, avec toute la difficulté de différencier l'impact du silure de toutes les autres perturbations potentielles (bucéphalose, impact des barrages,...). La suite qui sera donnée à la première phase de l'étude est en cours de réflexion.

A.L.C.

CTMA Yvel Priorité : retrouver le lit naturel !

Les travaux de réhabilitation de l'Yvel et de ses affluents continuent, avec pour chacun d'entre eux, un objectif recherché. Sur le Doueff, la diversification des habitats a continué à l'amont et à l'aval du secteur de l'étang de la Folie, à Mauron. Des recharges ponctuelles en sortie de courbe permettent de reconquérir des habitats sous forme de radiers. Des poses de blocs épars permettent de réaliser des postes à poissons en début de saison en période de hautes eaux.

Ces aménagements permettront d'étendre le parcours-pêche pour les jeunes. Au préalable, les bénévoles de l'AAPPMA de Mauron ont effectué les travaux de restauration de la ripisylve et de nombreux peupliers tombés dans le cours d'eau ou menaçant de tomber ont été dégagés permettant également de sécuriser l'accès au cours d'eau. Sur le secteur de l'AAPPMA la Truite du Porhoët, le moulin de Groutel sera rendu franchissable par la création d'un bras de contournement avec partiteur de

débit ; l'emprise pour cette réalisation a été dégagée.

Sur le secteur de Bilhaut, l'ancien lit du ruisseau a été connecté sur 640 m. Les travaux préparatoires d'enlèvement des arbres et broussaille obstruant le lit ont été réalisés par les bénévoles de l'AAPPMA lors de deux chantiers. A la suite, une entreprise retirera la terre accumulée dans le lit et réalisera la connexion amont avec le cours actuel. Un franchissement sera posé pour assurer le passage d'engins agricoles entre deux parcelles.

Sur le secteur des Chalonges, le ruisseau, déplacé lors des travaux connexes au remembrement, sera reméandré dans le talweg, sur une longueur de 700 m.

Tous ces travaux réalisés dans le cadre du CTMA de l'Yvel bénéficient du financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental. Ils complètent les actions menées par le GBO, notamment le reméandrage sur 400 m de la Doueff à Mauron.

J.C.L.C.



Enlèvement d'un peuplier près d'un radier.

J.C. Le Clainche

L'étang de Château Trô en sursis

L'étang de Château Trô a subi cet été une mortalité importante de poissons. Plus de deux tonnes de brochets, perches, carpes, ont été retrouvés, le ventre en l'air.

Situé sur le cours principal du Léverin, l'étang présente un colmatage très important. La profondeur de l'eau restante est faible et la période de canicule estivale a révélé sa fragilité. La masse d'eau n'est plus suffisante pour atténuer l'effet de l'ensoleillement et chaque été il se teinte d'une couleur verte synonyme de présence de cyanobactéries. La rupture de son alimentation amont a fait le reste comme en 2015.

Le repoissonnement de l'étang est nécessaire mais un préalable reste posé. En effet, des travaux s'imposent pour éviter le renouvellement d'une telle situation.

Plusieurs solutions sont possibles : le curage, coûteux mais dont l'effet

sera réduit par les apports de sédiments du bassin versant amont, ou une déconnexion du plan d'eau avec conservation d'une partie de l'étang. Cette deuxième solution aurait l'avantage d'assurer la libre circulation piscicole au niveau de l'ouvrage constituant la digue de l'ancien moulin, classée en liste 2. Cette solution permettrait de

conserver un étang apprécié des pêcheurs de l'AAPPMA la Truite du Porhoët et restaurerait le caractère salmonicole du Léverin.

La commune de Guilliers, propriétaire du plan d'eau est devant un choix difficile, soit préparer l'avenir ou bien condamner l'étang à une lente disparition.

J.C.L.C.



En 2016, des inventaires sur les frayères avaient mis en évidence une reproduction.

Électricité Prudence
Gardons nos distances

Vous êtes pêcheur...

Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES !

ENEDIS L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte Le réseau de transport d'électricité

PÊCHEZ EN MORBIHAN

Bienvenue sur le site de la Fédération de Pêche du Morbihan

Arrêté Pêche 2017



Nouveau site internet, Nouveau look !

cahier spécial pêche

pages 21 à 31

Depuis 2007, les pêcheurs morbihannais disposent d'un site internet via la plateforme commune mise en place par la FNPF. Il vient d'être remis au goût du jour et complété pour mieux encore vous informer.

115 000 pages lues la première année, 152 000 la deuxième, ..., ce site s'est très vite inscrit dans le paysage et a, chaque année pendant dix ans, délivré un nombre de pages lues comparable à la revue.

Malgré ce vrai succès, ce site était devenu quelque peu vieillissant, que ce soit techniquement ou visuellement.

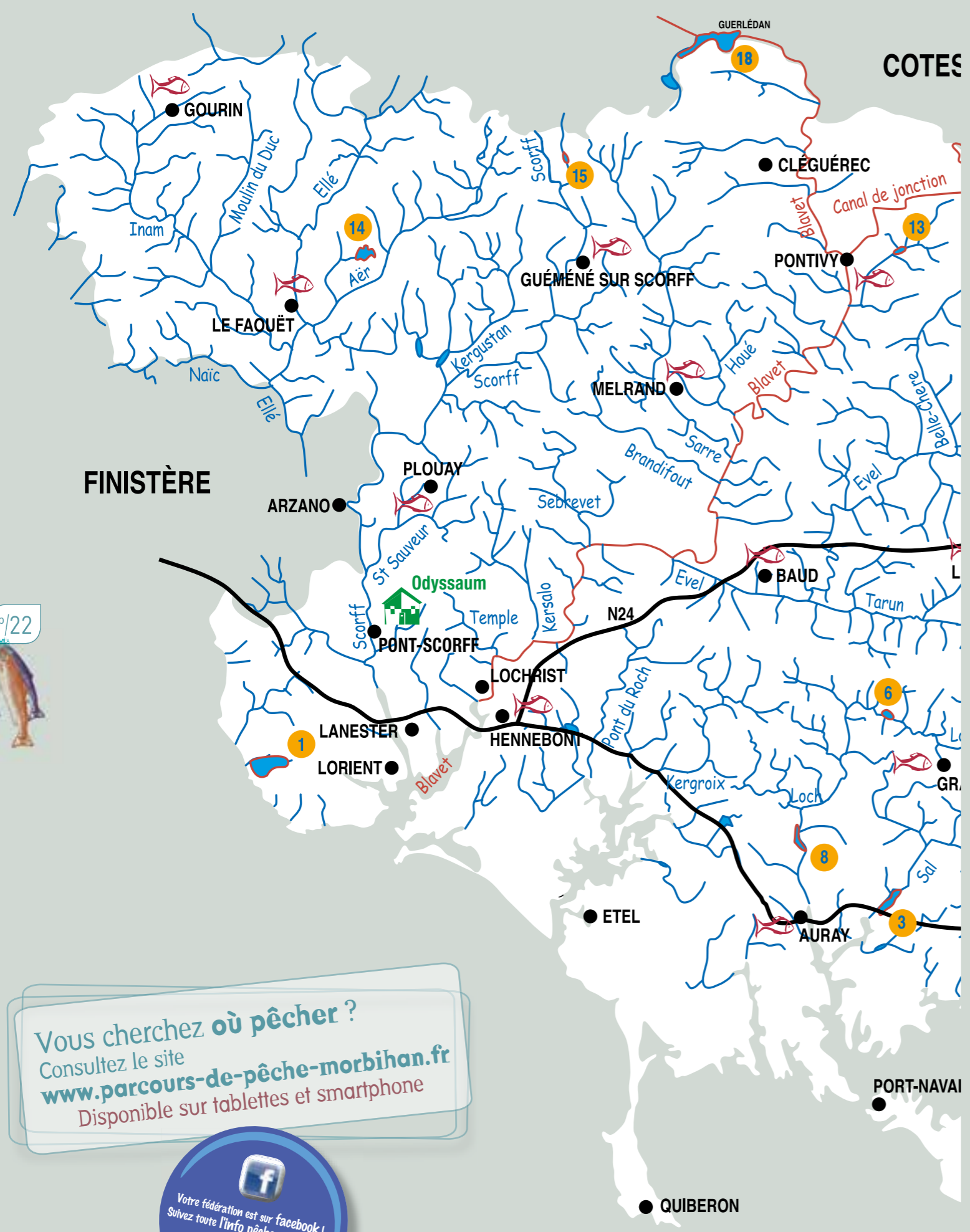
Il a donc laissé la place en novembre à un nouveau site aussi complet mais présentant une esthétique au goût du jour et une technicité actuelle.

Pour l'utilisateur, un site plus agréable, plus intuitif et consultable sur ordinateur, tablettes ou mobile !

Dans la foulée, le site "parcours" doit également faire l'objet d'un lifting de sa charte graphique.

Au travers de ces évolutions, nous espérons que vous aurez encore plus de facilité et de plaisir à trouver l'information voulue pour découvrir la pêche et de nouveaux parcours plus beaux et plus poissonneux.

C'est bien là, la finalité de tout le travail mené par la Fédération et les AAPPMA du Morbihan.



NOUVEAU
4 pages centrales
détachables

P/23

P/22



Vous cherchez où pêcher ?
Consultez le site
www.parcours-de-peche-morbihan.fr
Disponible sur tablettes et smartphone



Dates d'ouverture

- 1^{ère} catégorie et truites : du 10 mars (à 8 h 00) au 16 septembre inclus
- 2^{ème} catégorie* :
- a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1^{er} janvier au 28 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre
- b) poisson blanc : toute l'année
- c) anguille jaune : du 1^{er} avril au 31 août (1^{ère} et 2^{ème} cat.). Carnet de capture obligatoire.
- c) saumon - alose : non connu à la date de rédaction. Voir arrêté "migrateur" téléchargeable sur le site de la Fédération.

* Lac de Guerlédan : pêche fermée. Elle réouvrira à compter de septembre 2018 avec restrictions.

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture

- truite : 23 cm
- truite de mer : 35 cm
- saumon : voir document spécifique
- sandre : 50 cm
- black-bass : 40 cm (en 2^{ème} catégorie)

- brochet : 60 cm (en 2^{ème} catégorie)

Nombre de lignes autorisées

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1^{ère} catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé (cf. liste page 26). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1^{ère} catégorie.
- en 2^{ème} catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 6 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : non connus à la date de rédaction. Voir arrêté "migrateur".
- Carnassiers : 3 par jour maximum dont 2 brochets maxi par pêcheur.

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en 1^{ère} catégorie entre l'ouverture et le 13/04 inclusivement.

Rappels réglementaires importants

- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter vos détrit.

mer les barrières et de ne pas jeter vos détrit.

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.

- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne se pratique qu'à partir de la rive.

- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial).

- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).

- En 2^{ème} catégorie, la pêche au ver manié, au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'aloise sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période.

RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Voir page 24 et 25

PARCOURS CARPE DE NUIT

- Voir page 26

Parcours no kill

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites-Communes	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY	Le Kergroix	1ère	Au lieu-dit "Pont des Bons Voisins" sur 250 m à l'amont de la D3	Truite	Mouche exclusivement (hameçon sans ardil lon)
AURAY	Etang Mane Bogad	1ère	Ploemel	Toutes	Pêche réservée au moins de 18 ans
AURAY	Le Loc'h	1ère	Amont : passerelle au niveau de Kerhün Aval : Le Pont Neuf	Toutes	Seuls les leurres artificiels avec hameçon simple sans ardil lon ou ardil lon écrasé (Parcours balisé)
Entente du HAUT ELLÉ	L'Inam	1ère	Amont : Pont Neuf Aval : Pont Triol	Truite	Tous appâts et leurres autorisés (Parcours balisé)
LOCH	Etang de la forêt	2e		Carpe	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit
LOCH	Le Loc'h	1ère	Amont : Embouchure du ruisseau de Kerrivalain Aval : début parcelle cadastrale n°2 sur environ 600 m	Truite	Le secteur sera balisé
PLOËRMEL	Etang de Campénéac	1ère		Carpes et Black-Bass	Remise à l'eau vivants obligatoire
PLOËRMEL	Fishery des Sorciers	1ère		Toutes	Remise à l'eau obligatoire des poissons
GLÉNAC	Tous les parcours de l'AAPPMA	2e		Black-Bass	Entre l'ouverture du carnassier et le 30 juin.
PONTIVY	Blavet	2e	En amont de l'écluse n° 113 du Stumo et en aval de l'écluse n°112 d'Auquinian	Toutes	Toutes techniques légales autorisées sans ardil lons ou ardil lons écrasés.
LORIENT	Etang Lannéec	2e	Plœmeur - Guidel	Carpes	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit

Réserves de pêche et réglementations particulières 2018

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Communes
AURAY	Etang de Tréaruy	2e	Amont : pont de la D19 - Aval : Barrage du Moulin du Pont de Brech -	Brec'h - Plumergat
Entente du Haut Ellé	Ruisseau de cadelac	1ère	Amont : CD 132 - Aval : Jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër	Priziac
GUÉMENE	Ruisseau La Bonne Chère	1ère	Aval : La Sarre - Amont : 1er pont Commune de Guern	Guern
GUÉMENE	Ruisseau de Kerustang et Moulin Ruchec	1ère	Kernascléden jusqu'à l'ancienne digue Etang de Pont Callec (Aval)	Kernascléden - Berné
GUER	Ruisseau du Camp de Coëtquidan	1ère	Affluent de l'Aff rive droite et l'Oyon rive gauche	Guer
GUER	Etangs de Passonne, du Pré, Viel Etang	1ère		
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2e	Sur 50 m en amont et en aval de la passe à poissons de Beaumont	St Congard et St Laurent /Oust
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2e	Sur 50 m en aval de la passe à poisson de la Née	St Abraham
MUZILLAC	St Eloi	2e	Sur 25 m en aval de la passe à poissons	Muzillac
MUZILLAC	Tohon		Pont du Moustéro sur 200 m à l'Amont (pendant la fermeture de la pêche du carnassier)	Noyal Muzillac
MUZILLAC	Kervily	1ère	Amont de l'étang de Pen Mur sur 200m (pendant la fermeture de la pêche du carnassier)	Muzillac
PLOËRMEL	Lac au duc	2e	Aval point de Brango sur 350 m vers Amont entre la rive et 150 m au large	Ploërmel
PLOUAY	Scorff	1ère	Amont : La pointe aval de l'îlot sur 130 m en amont du moulin des princes Aval : la paroi aval du Pont Neuf reliant Pont Scorff et Cléguer	
PONTIVY	Ruisseau de Lesturgant	1ère	Amont : Moulin en ruines de Lesturgant - Aval : Limite séparative des parcelles de la rives droite C167 et C10 sur 400 m environ	Malguénac
PONTIVY	Ruisseau de Kervennoaël et ses affluents	1ère	Tout le bassin versant	
PONTIVY	Ruisseau de Guilly	1ère	De sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval	
PONTIVY	Lac de Guerlédan	2e	Tout le lac jusqu'à l'ouverture 2e catégorie 2018	
PONTIVY	Ruisseau des Carmés et affluents	1ère	Tout le bassin versant	Neuillac
La Gaule de LANVAUX	Arz et Bief du Moulin de Bragou	1ère	Départ du bras de contournement et route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou	
VANNES	Etang de Trégat	2e	Arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue	Treffléan
VANNES	Le Plessis	1ère	Pont situé à l'amont station épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit crazo) et Pont Rose sur 600 m	Theix



Parcours spécifiques

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY/VANNES	Le Sal	1ère	Aval : ligne SNCF - Amont : moulin de Kerlivio (sur 830 m)	Truites	Mouche exclusivement (hameçon sans ardil lon)
Entente du HAUT ELLÉ	Etang de l'Abbaye de Langonnet	1ère	Tout le plan d'eau	Toutes	Pêche interdite aux +16 ans entre l'ouverture et le 30 avril inclusivement
GUÉMÉNÉ	Scorff	1ère	Sur 1 km en aval du Pont du Palévert	Toutes	Pêches autorisées avec hameçon sans ardil lon. Taille des Truites portée à 28 cm et 1 par pêcheur /jour
LORIENT	Blavet	2e	Sur 100 m à l'aval du barrage des Gorets		Pêche à une seule mouche hameçon simple autorisée du 07/04 au 30/04 inclus.
MAURON	Le Doueff	1ère	Route de Condoret D2 à l'amont (Le Lavoir) au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval sur 1 km (Mauron)		Parcours réservé aux - 16 ans
PLOUAY	Scorff	1ère	Aval : Pointe de l'îlot situé 130 m en amont du Moulin des Princes - Amont : l'aval du barrage du moulin de St Yves	Toutes Espèces	Pêche interdite sauf pêche à la Mouche hameçon simple autorisée à partir du 1/06
PLOUAY	Scorff	1ère	Aval : Pointe de Pen Mané face à la roche du corbeau - Amont : Paroi aval du Pont neuf	Saumon	Pêche interdite sauf pêche à la Mouche hameçon simple autorisée du 5/07 au 15/10
ROHAN	Lié	1ère			En application d'une réglementation institué par le préfet des Côtes d'Armor, la pêche à 2 lignes est autorisées sur le Lié sur sa section limitrophe avec le 22

Plans d'eau de 1^{ère} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de 2 lignes dans les plans d'eau de 1^{ère} catégorie suivants :

- Etang communal de **Campénéac**
- Etang communal de **Cruguel**
- Etang communal de **Guégon**
- Etang communal de **Pont Ar Len en Gourin**
- Etang communal de **Lanouée**

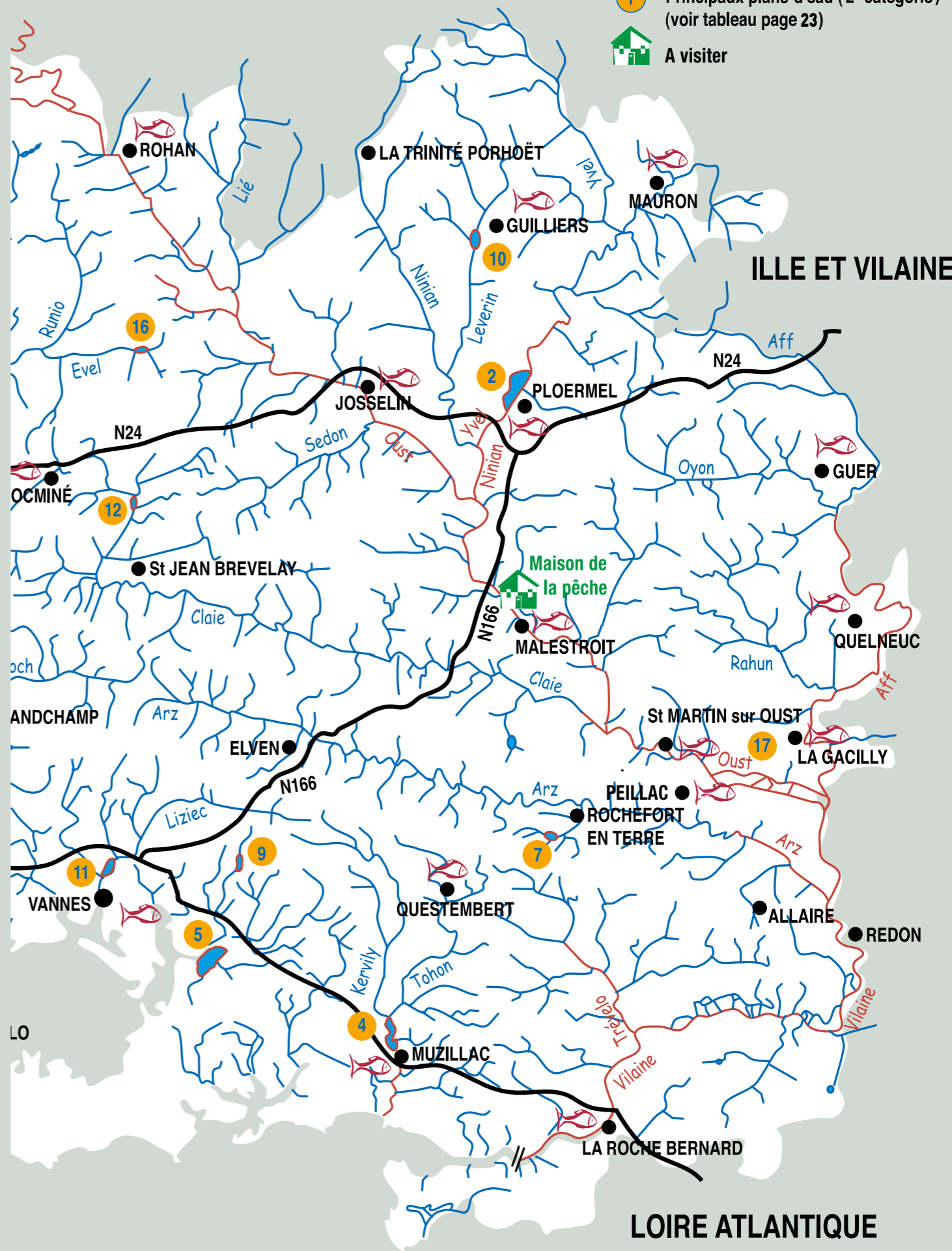
- Etang communal de **La Priaudais**
 - Etang communal de **Saint Nicolas du Tertre***
 - Etang communal de **Sérent***
 - Etang communal de **Guern**
 - Etang communal de **Gourhel**
 - Etang communal de **Tréfléan**
 - Etang communal de **Bisoizon** (Guegon)
- Autres étangs :
- Etang aux biches (Tredion),

- Petit étang Kerbedic (Guern)*,
 - Etang Pont Berthois (Locqueltas)
 - Etang du Moulin de la Vallée (St Jacut)
 - Etang de Kerstraquel (Melrand)
 - Etang dit de l'Abbaye de Langonnet (Langonnet)
 - Etang du Petit Moulin - à partir du 1^{er} Juillet (St Martin/Oust)
- * Gestion privative*

Pêche de la carpe de nuit

Étang Cours / Plan d'eau	AAPPMA	Conditions particulières (limites*, eschage...)
Le Blavet	LORIENT	Entre l'écluse n°19 de Minazen et l'écluse n°28 de Polvern
	BAUD	Entre l'écluse n°16 de St Adrien et l'écluse n°18 de St Barbe
	MELRAND	Entre l'écluse n°8 de Guern et l'écluse n°11 de Gamblen
L'Oust	PONTIVY	Entre l'écluse n°3 de Signan et l'écluse n°4 du Roch
	JOSSELIN	Entre l'écluse n°39 dite de Bocneuf et l'écluse n°34 de St Jouan
	PLOERMEL	Entre l'écluse n°29 et l'écluse n°28 de La Ville aux Fruglins
	MALESTROIT	Entre l'écluse n°25 de Malestroit et l'écluse n°24 de Foveno uniquement côté halage
St Martin/Oust	St MARTIN/OUST	Entre l'écluse n°22 de Rieux et l'écluse n°20 de Limur
	GLÉNAC	Entre le chemin d'accès au Château de Boro (aval) et le ponton d'abordage de l'Ile aux Pies (Rive droite uniquement)
	GLÉNAC	Du barrage de la Potinais au pont de St Perreux (Route de Redon)
La Vilaine	BROCHET BASSE VILAINE	Au lieu dit Aucfer, 700 m en amont de la confluence de l'Oust (rive droite) et à l'aval le début de l'ancien bras de la Vilaine (rive gauche)
Le Saint Eloi	MUZILLAC	Rive gauche entre l'aval et un point situé à 100 m en amont de la passerelle du Bocheno et à l'amont un point situé 200 m en amont de cette même passerelle - Parcours balisé.
Etang de La Folie	MAURON	Sur la totalité de son périmètre - Embarcation et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire
Lac au Duc	PLOERMEL	Rive droite entre le chemin de "La bande des mouettes" (Loyat) et "Le petit rocher" (Taupont) et, secteur rive gauche, entre la maisonnette SNCF de "Lézonnat" (Loyat) et le ponton de l'hôtel du Roi Arthur (Ploërmel)
Etang de Saint Malo	BEIGNON	Voir réglementation sur place
Etang de Lannéac	LORIENT	Sur la totalité du périmètre, sauf la partie de rive située entre la station de pompage et la route d'accès à l'étang à partir du village de Lannéac
Etang de Bel Air	L'EHE	Sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site
Etang du Moulin Neuf	LANVAUX	Sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage
Etang de Tréauray	AURAY	Sur 500 m en amont du barrage de Tréauray en rive Brech. Sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de St Anne et de la retenue (côté Plumergat). En rive gauche, face au village de St Dégan, à 100 m de part et d'autre de la limite communale Plumergat/Pluneret. L'Accès se fera uniquement en bateau.
ETANG DER PEN MUR	MUZILLAC	Uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen
Etang du Rodoir	BROCHET BASSE VILAINE	Seulement les secteurs précisés
Etang au Duc	VANNES	Totalité du périmètre
Etang de Kerloquet	AURAY	Totalité du périmètre
Etang de la Peupleraie	TRUITE DU PORHOËT	Totalité du périmètre
Etang du Valvert	PONTIVY	Totalité du périmètre
Etang de la Rocquennerie	GLÉNAC	Totalité du périmètre
Etang de Réguiny	LOCMINÉ	Totalité du périmètre - Dépose et amorçage en bateau interdits
Etang de Ménéac	TRUITE DU PORHOËT	Totalité du périmètre
Etang de Vaulaurent	St MARTIN/OUST	Totalité du périmètre - (Gestion Privative)
Etang de la Forêt	LE LOC'H	Totalité du périmètre
Etang du Dordu	GUÉMENÉ	Totalité du périmètre
Etang de Kerbedic (Amont)	GUÉMENÉ	Totalité du périmètre - (Gestion Privative)

D'ARMOR



- Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
- Cours d'eau de 2^e catégorie
- Routes principales
- 🐟 Siège d'une association de pêche
- 1 Principaux plans d'eau (2^e catégorie) (voir tableau page 23)
- 🏠 A visiter

Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine				
La Vilaine	La Roche Bernard	+++	Gardon, tanche, brème, carpe	H
		+++	Sandre, brochet, perche	
L'Oust	La Gacilly, St-Martin	++	Poisson blanc, carnassier	H
	Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	++	Sandre, brochet, perche	
L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+ + ++	Truite Brochet, perche Sandre, poisson blanc	H
Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+ ++	Truite Brochet, perche, poisson blanc	H
L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+ ++	Truite Poisson blanc et carnassier	H
L'Oyon	Guer	+ +	Truite Truite	H
La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Poisson blanc	H
L'Arz / 1 ^{ère} catégorie	Gaule de Lanvaux	+	Truite, brochet, perche	H
	Questembert, Vannes	+	Poisson blanc	
L'Arz / 2 ^e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	++	Brochet, poisson blanc	H
Le Sedon	Josselin	++	Truite	P
Bassins côtiers				
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	P
Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P
Le Liziec	Vannes	+++	Truite	P
Le Meucon	Vannes	+	Truite	H
Le Kergroix	Auray	+++ +	Truite (fario et de mer) Saumon	P
Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer)	H
Le Sal	Auray, Vannes	+	Truite, poisson blanc, carnassier	H
Bassin du Blavet				
Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++ ++ + ++	Gardon, brème Sandre, perche, blanc, brochet Truite Saumon (en aval) Truite de mer (en aval)	H
La Vieille Rivière de S' Aignan	Pontivy	+++	Truite, carnassier	H
L'Evel	Baud, Locminé	++ ++ +	Poisson blanc, brochet Truite Saumon (en aval)	H
Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
Le Brandifrouit	Melrand	+++	Truite	P
Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
Bassin du Scorff				
Le Scorff	Plouay, Guéméné	+++ ++ +	Truite Saumon Brochet, poisson blanc	P
Le R. de S' Sauveur	Plouay	++	Truite	P
Bassin de l'Ellé				
La Laïta		++	Truite, saumon	P
L'Ellé	Entente du haut Ellé	+++ +++	Truite Saumon	P
Le Naïc	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++ ++	Truite Saumon	P
Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
Le Rozo	Entente du haut Ellé	+	Truite	P
L'Aër	Guéméné, haut Ellé	+++	Truite	P
Canal de jonction	Pontivy, Rohan	++	Carnassier, poisson blanc	H

GP : Gestion Piscicole
H : Halieutique (avec introduction de poissons)
P : Patrimoniale (sans introduction de poissons)

Qté : abondance

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité de pêche en barque	Possibilité de pêche en float-tub	Quantité	Espèces
Etang de Lannéec	1	AAPPMA de Lorient	OUI (1)	OUI	+++	Perche, brème, gardon, carpe, brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	OUI (2)	OUI	+++	Sandre
Etang de Pont Sal	3		Étang supprimé suite à arasement du barrage (cf p.17)			
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	NON	OUI	+++ +	Poisson blanc Brochet, perche
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	OUI (1)	OUI	+	Carnassier, poisson blanc
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux et Questembert	OUI (1)	NON	+++	Brochet, perche, carpe
Etang de Tréarlay	8	AAPPMA d'Auray	OUI (1)	OUI (3)	++	Brochet, poisson blanc
Etang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	++ +	Sandre Poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	OUI (4)	OUI	+	Brochet, poisson blanc
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Grand étang de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	NON	NON	++ ++	Poisson blanc Carnassier
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	NON	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	OUI (1)	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	NON	NON	+	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	OUI (1)	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang de La Rocquenerie	17	AAPPMA de Glénac	NON	NON		Poisson blanc, carpe, carnassier
Lac de Guerlédan	18	FDPPMA 22	OUI	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier

(1) Moteur thermique interdit / (2) Moteur thermique interdit si > 6 CV / (3) Excepté partie aval située à moins de 200 m du barrage / (4) Uniquement à la rame

Tarif des cartes de pêche dans le Morbihan en 2018



F. Formon

Rappel : nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une association pour la pêche et la protection du milieu aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation pêche et milieux aquatiques (CPMA).

Cartes annuelles adultes

- Carte de membre **"personne majeure" [76 €]**
Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan et, à l'aide d'une seule ligne, sur tous les cours d'eau du domaine public. Elle reçoit la CPMA (76 € avec la CPMA ; 41,80 € si CPMA déjà acquise ; possibilité d'y apposer la vignette EHGO à 30 €).
- Carte interfédérale **EHGO [96 €]**
Il s'agit d'une carte "personne majeure" intégrant la CPMA et la vignette réciprocaire EHGO.
- Carte promotionnelle **"femme" [33 €]**
Cette carte peut être délivrée à

toutes les femmes, mariées ou non à un pêcheur. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en 1^{ère} comme en 2^e catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie des réciprocités EHGO, CHI et URNE sans supplément.

Cartes "jeunes"

- Carte de membre **"personne mineure" [20 €]**
Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1^{er} janvier 2017) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre ... pour un prix jeune ! Les réciprocités EHGO, CHI et URNE sont incluses dans le prix de la carte (20 € avec CPMA ; 17,80 € si CPMA déjà acquise).
- Carte **découverte [6 €]**
Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier 2017) auxquels elle donne les mêmes droits que la carte promotionnelle "femme".

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4).
Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

Cartes temporaires

- Carte **"hebdomadaire" [32 €]**
Cette carte peut être délivrée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre. Elle intègre les réciprocités EHGO, CHI et URNE (32 € avec CPMA ; 19,70 € si CPMA déjà acquise).
- Carte **"journalière" [11 €]**
Durée de validité d'une journée (11 € avec CPMA ; 7,80 € si CPMA déjà acquise). Valable uniquement sur le Morbihan.

ATTENTION : seules les cartes de membre "majeur", "mineur", "interfédérale" ainsi que la carte "promotionnelle femme" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs" (50 €) obligatoire pour pêcher le saumon.

✕ Evolution réglementaire, suite

Comme annoncé l'an dernier dans ce cahier pêche, une réflexion a été engagée fin 2017 sur les réglementations locales souhaitées par les AAPPMA et qui sont reprises dans l'arrêté annuel. Elle va se poursuivre en 2018 avec l'objectif de mettre en place pour la saison 2019 une réglementation simplifiée, plus lisible, qui prenne en compte le développement du loisir pêche et les nouvelles attentes en s'appuyant sur la nécessaire gestion des espèces piscicoles. Les responsables d'AAPPMA vont être sollicités pour arriver à ce qu'on entende plus "la pêche c'est compliqué", ce qui dissuade peut être certains de rejoindre nos rangs. Après l'uniformisation de la taille de capture de la truite à 23 cm avec un quota de capture de six poissons/jour, la réflexion dans cette voie s'est poursuivie le 21 octobre lors de la réunion des présidents à Malestroit.



De nouvelles règles pour les carnassiers bien acceptées.

Au niveau national également

Le décret d'avril 2016 a établi un quota de trois carnassiers dont deux brochets maximum par jour/pêcheur. Il a aussi permis de faire évoluer les tailles de captures de ces poissons. Il s'agit de 60 cm pour le brochet, 50 cm pour le sandre et

40 cm pour le black bass. De nouvelles demandes de la FNPF ont été faites auprès du ministère. Elles concerneraient la protection du brochet en 1ère catégorie (remise à l'eau et taille de capture) et la pêche du silure de nuit. Le décret est dans les services. A suivre...

Y.L.C.

✕ Garderie bénévole : 22 AAPPMA et 40 gardes

L'AAPPMA de Josselin vient de se doter de deux garde-pêche bénévoles, ce qui porte l'effectif de la garderie départementale à plus de 40 membres, répartis sur 22 AAPPMA sur 26. Pour autant, l'ensemble du territoire est couvert par une surveillance organisée puisque les agents de développement de la Fédération sont commissionnés sur l'ensemble du département. Une présence indispensable pour conseiller, surveiller et contrôler. Et contrairement à ce que pensent encore certains pêcheurs, chacun

de ces gardes peut dresser des procès-verbaux !

Une présence indispensable

Le bilan établi par l'amicale des GPP du Morbihan montre bien que ces bénévoles constituent un maillon indispensable au bon fonctionnement de la pêche associative. Sur la base des comptes rendus fournis par 28 gardes (sur 40), celui de 2017 met bien en avant cette nécessité puisque 130 pêcheurs ont été pris en infraction sur 3 700 contrôles effectués ; essentiellement pour défaut de carte. La pédagogie aurait-elle atteint ses limites ? Si l'im-

mense majorité de ces infractions ont été réglées en direct, chaque année plusieurs procès-verbaux sont dressés et adressés au procureur.

Une collaboration entre le 22 et 56 à Guerlédan

La préouverture de la pêche sur le lac de Guerlédan, géré en partie par l'AAPPMA de Pontivy, était encadrée par une réglementation spécifique (pêche aux leurres uniquement, remise à l'eau des poissons,...). Afin de la faire respecter, les fédérations se sont associées pour que le contrôle des pêcheurs pendant les jours de pêche autorisés -week-end et jours fériés- entre le 23 septembre et le 31 décembre, soit assuré. Les gardes bénévoles des AAPPMA de Pontivy ont participé activement à cette organisation.

Y.L.C.

Réouverture de Guerlédan : de nombreuses captures, toutes remises à l'eau comme le prévoyait la réglementation.

✕ Float tube : quelques règles importantes !

Confidentiel il n'y a encore pas très longtemps, ce moyen de pêche a aujourd'hui de plus en plus d'adeptes. Afin d'éviter les conflits et les mesures qui pourraient être prises par les différentes autorités compétentes (maire, préfet, établissement public,..) au titre de la sécurité, du partage des usages, de la protection des milieux, ... quelques rappels sont utiles.

par l'article L214-12 du code de l'environnement ne s'applique qu'aux engins nautiques de loisir non motorisés.

L'article précise que "en l'absence de schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvé, la circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés s'effectue librement dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains". Cela concerne les cours d'eau et plans d'eau classés en eau libre, donc la plupart des rivières. Néanmoins, il convient de respecter les dispositions réglementaires locales relatives à la navigation et la sécurité intérieure. Dans le cas où il existerait un SAGE, il faut en vérifier les mentions, de même que consulter le règlement particulier de police de la navigation.

Demander l'accord pour pêcher

Dans ce cadre, en vertu de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires, la plupart des float-tubes peuvent être qua-

lifiés "d'engins de plage", dès lors qu'ils sont propulsés exclusivement par l'énergie humaine.

Il est également important de rappeler que le droit de pêche est rattaché au droit de propriété. Cela signifie que pour pêcher il faut avoir l'accord du propriétaire ou de l'AAPPMA si ce droit lui a été transféré. Ainsi, le droit de circuler sur un plan d'eau n'entraîne pas automatiquement le droit d'y pêcher. L'inverse est également vrai.

IMPORTANT : les évolutions techniques proposées aujourd'hui comme l'utilisation d'un moteur peuvent entraîner une modification de classification du float tube. Dans ce cas, le float tube ne bénéficie plus du principe de liberté posé par l'article L 214-12 du code de l'environnement. Il peut alors être considéré comme une embarcation et il convient de bien s'assurer que le propriétaire autorise la pêche et la navigation.

Y.L.C.



Non motorisé, le Float-tube est considéré comme engin de plage. Motorisé, il devient une embarcation soumise à d'autres réglementations.

L. Madelon - FDPMA 56



G. Rousseaux

BIENTÔT UNE CHAÎNE DE PÊCHE RÉGIONALE ?

A l'occasion de la journée départementale d'entretien de cours d'eau du 9 septembre, la Fédération a fait réaliser un reportage filmé de l'événement. La volonté affichée était, à l'heure de la communication par l'image, d'informer via le site internet et les réseaux sociaux.

Une semaine après, c'était au tour des Côtes d'Armor de tourner leur reportage à l'occasion de la réouverture du lac de Guerlédan. Cet été 2017 a vu également le tournage de films promotionnels sur les atouts pêche du Centre-Ouest-Bretagne, territoire à cheval sur les départements 22,29 et 56. Quatre films et un teaser réalisés dans le cadre d'un programme de développement touristique engagé avec le concours financier de la Région Bretagne, de l'Europe et de la FNPF.



F. Jossec

Ce travail en commun de trois des quatre départements bretons sur la communication par l'image fera-t-il des petits ? Pas impossible ! En effet, de cette collaboration est née l'idée d'une chaîne Youtube régionale qu'abonderaient les quatre départements bretons à raison de trois films par département chaque année. Au final, 12 films par an montrant l'action des structures associatives de pêche bretonnes, diffusés sur les réseaux sociaux.

La journée départementale d'entretien de cours d'eau 2017 en reportage filmé pour une communication plus vivante.

A la suite de la création de l'Association régionale des fédérations bretonnes de pêche, ce projet pourrait contribuer à la construction d'une communauté bretonne de la pêche de loisir. A suivre !

C.L.C.

MILIEUX AQUATIQUES : DES BUDGETS AU RÉGIME SEC

La gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sont des priorités nationales. On nous le répète à l'envi. Pourtant, de plus en plus, cette priorité s'efface au profit d'une autre : la contrainte budgétaire. Et ce sont rarement des bonnes nouvelles ! Deux exemples :

Effectifs en baisse

Les effectifs des pouvoirs publics chargés d'assurer le contrôle des dossiers d'installation ou de vérifier leur conformité ainsi que leur fonctionnement : au gré des réorganisations, des élargissements de missions, des départs - en retraite par exemple -, les moyens affectés diminuent fortement. Ainsi, la brigade départementale de l'Agence française de la biodiversité risquerait de voir en quelques années ses effectifs fondre par l'effet de départs non remplacés. De sept postes, il y a quelques temps, elle pourrait passer à quatre, voire trois agents. Idem, en DDTM (Direction Départementale de Territoires et de la Mer) où les postes en charge des questions d'eau et de milieux aquatiques semblent se volatiliser.

Question finances, l'été a apporté son lot de mauvaises nouvelles particulièrement pour les agences de l'eau, bras armé financier de la mise en œuvre de la Directive cadre européenne sur l'eau et, à ce titre, principal financeur de la restauration des milieux aquatiques.

Budgets tronqués

A l'origine, les agences fonctionnent sur le principe : l'eau paye l'eau ! A ce titre, les redevances payées par les usagers (consommateurs d'eau, industriels, agriculteurs, pêcheurs, etc) servent à financer la dépollution, l'eau potable, ..., et la restauration des milieux aquatiques. Mais ces milliards intéressent beaucoup l'Etat qui, au fil du temps, a commencé à



C. Le Clève

A l'instar des cours d'eau, les moyens affectés aux milieux aquatiques sont au régime sec.

de quelques centaines de millions d'euros. Désormais, les agences auront également à financer l'AFB, l'ONCFS (la chasse), les parcs naturels (près de 300 M en 2018) avec, en plus, des ressources qui seront désormais plafonnées. A partir de 2018, loi de finance oblige, les redevances perçues au-delà d'un plafond seraient directement reversées au budget de l'état. Conséquence immédiate : en 2018, ce sont 50 millions d'euros qui manqueront aux milieux aquatiques en Loire-Bretagne.

C.L.C.

se servir à d'autres fins. C'est ainsi que les fonds de roulement sont désormais ponctionnés chaque année

CONVENTION PÊCHEURS-CAMPEURS ET CAMPING-CARISTES

Le 5 septembre, la FNPF (Fédération Nationale de la Pêche en France) et la FFCCC (Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes) ont conclu un partenariat et se sont

engagées à mettre en place un programme d'actions annuelles autour de la mise en valeur du milieu aquatique, de la pêche de loisir et de l'activité camping et camping-car.

C'est la Bretagne qui a inauguré ce partenariat avec le montage d'un premier itinéraire touris-

tique campings/camping-cars sur le thème de la pêche. Jugon et Guerlédan (22), Huelgoat (29), Ploërmel (56) et Guipry Messac (35), cinq premières étapes pour découvrir la pêche en Bretagne en toute liberté. La FFCCC incitera également les campings à devenir des "hébergements Pêche" et communiquera auprès du grand public sur ce qu'est un parcours labellisé, un parcours famille, découverte, passion... De nombreuses autres pistes ont été lancées qui augurent d'un partenariat actif, dans l'intérêt des touristes de plein air, amateurs ou futurs adeptes de la pêche.

C.L.C.

L'étang au duc de Ploërmel figure au programme du 1er circuit organisé dans le cadre de la convention entre les fédérations nationales de la pêche et du camping.



C. Le Clève

Défi Pêche
Un passionné à votre écoute

Carnassiers, Coup, Carpe, Truite...

Parc d'activités de Brocéliande - Route de Mauron - 56800 PLOERMEL - Tél : 02 97 72 17 86
Mardi ou Vendredi : 9h-12h / 14h-18h45 - Samedi : 9h-12h / 14h-18h
www.defi-peche.com mail : contact@defi-peche.com

Crédit Mutuel de Bretagne
www.cmb.fr
ouvert tous les jours
du mardi au samedi midi

Vannes Le Pouffanc
Route de Nantes
Le Pouffanc 56860 SENE
Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

COP RÉGIONALE BRETONNE LES PÊCHEURS CONTRIBUENT !

P/34

Le 9 mars 2017, La Région lançait la COP Breizh, démarche originale visant à construire un grand projet de développement durable intégrant les nécessaires transitions énergétique et écologique.

Plusieurs conférences régionales travaillent déjà à ces objectifs ; mais de façon sectorielle et séparée. Les questions de transition énergétique, d'eau, de biodiversité, de ressources, ..., sont ainsi traitées indépendamment les unes des autres avec un risque fort d'apparition de contradictions ; par exemple, la volonté de développer une énergie non carbonée peut générer des actions en faveur de l'hydro électricité dont on sait qu'elle pose d'importants problèmes en termes de continuités écologiques donc de biodiversité. L'intérêt de la démarche est donc de

"croiser" ces politiques pour éviter ces contradictions et, au contraire, faire émerger des synergies. Elle nous intéresse directement à plusieurs titres :

- De la politique "eau" (irrigation ? entretien de cours d'eau ?) qui sera menée dépendra en grande partie la qualité de nos cours d'eau demain
- Développer des barrages pour l'hydro électricité pour obtenir une production électrique marginale ou restaurer des écoulements naturels et la continuité écologiques ? Il faudra choisir.

De même, de la politique qui sera menée en matières de ressources minières dépendront les créations de carrières dont on sait à quel point elles peuvent poser des problèmes sur les cours d'eau.

Aussi, malgré le côté grand-messe que peuvent présenter ces démarches, nous avons tenu à nous y impliquer et nous le ferons jusqu'à son terme annoncé fin 2018.

C.L.C.

Loïc Chesnais-Girard, vice-président de la Région en mars 2017, a introduit la COP.



T. Bregarais - Région Bretagne

LE TOUR EN MORBIHAN EN 2018

Du 10 au 13 juillet 2018, pendant 4 jours, le tour de France parcourra la Bretagne. Arrivant de La Baule, il entrera en Morbihan en franchissant la Vilaine, à Redon, pour une arrivée à Sarzeau. Il partira le lendemain de Lorient et quittera le Morbihan en franchissant la Laita au pont St Maurice pour arriver à Quimper. Le lendemain, étape Brest-Mur de Bretagne. Enfin, le 13 juillet, le départ de Fougères (35) clôturera ce parcours breton.

Depuis l'édition 2016, la Fédération nationale de la Pêche en France est partenaire du Tour de France pour donner de la visibilité à la Pêche. A notre tour, nous aurons donc à animer ces étapes et les

villages de départ en en faisant autant que possible de grandes fêtes de la pêche et une promotion de la qualité halieutique de la Bretagne. C'est l'Association régionale qui aura à coordonner ces animations à la fois sur les parcours et sur les villages départ, les fédérations et les AAPPMA assurant le relais et l'animation de terrain.

300 pêcheurs réunis à Segré (49) en 2016 pour la plus importante concentration de pêcheurs du tour.

Plusieurs manifestations seront organisées auxquelles tous les pêcheurs bretons seront conviés. A bientôt sur la route du Tour !

C.L.C.



URB/NPL

SAMARC'H S'INTÉRESSE AUX SAUMONS ET TRUITES DE MER DE LA MANCHE

Le projet de recherche SAMARC'H (SAlmonid Management Round the Channel - Gestion des salmonidés dans la Manche), financé par le programme européen Interreg, est désormais lancé pour une période de 5 ans. Il est destiné à apporter des éléments de réponse au déclin des populations de saumons et truites de mer observé dans la Manche depuis les années 1970. C'est un projet transfrontalier qui réunit des partenaires français (Bretagne Grands Migrateurs, Agence Française de Biodiversité, INRA, etc) et anglais (Universités, agence pour l'environnement,

etc). L'objectif du programme est de fournir des informations sur la survie et les déplacements des salmonidés dans les estuaires afin de comprendre les causes de mortalité et protéger les stocks. Ainsi, dans l'estuaire du Scorff et la rade de Lorient, il est prévu le marquage acoustique et suivi par hydrophone d'une soixantaine de smolts de saumons en 2018 et 2019. Une carte des zones

maritimes importantes pour la truite de mer sera établie pour améliorer la réglementation et redéfinir des limites de pêche au filet. Bretagne Grands Migrateurs communiquera sur les nouvelles connaissances issues de ce programme auprès des pêcheurs et des AAPPMA à travers des enquêtes, ateliers participatifs, conférences...

A.L.C.

AGENCE DE L'EAU : UN PLAN POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

On sait à quel point notre ressource en eau et les milieux aquatiques risquent être impactés par le changement climatique. Il est donc logique que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne s'en préoccupe. C'est ce qu'elle fait en établissant un plan d'adaptation au changement climatique dont le projet - adopté le 23 mars - a été soumis à large consultation entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.

Ce projet de plan s'appuie sur une analyse de la vulnérabilité du bassin Loire-Bretagne vis-à-vis du changement climatique dont il constate d'une part qu'il est déjà perceptible et, d'autre part, que l'on n'en connaît pas encore l'ampleur ni toutes les conséquences.

Sur cette base, il propose des principes d'actions structurants :

- Scénarios "sans regret", c'est-à-dire qui apporteront des bénéfices quelle que soit l'ampleur du changement climatique
- Éviter les risques de "maladaptation", définis comme des réponses de court terme pouvant, à plus long

terme s'avérer peu pertinentes voire néfastes

- Permettre un développement durable des territoires
 - Contribuer à améliorer la robustesse et la résilience des territoires, c'est-à-dire leur capacité à résister au changement climatique
- Totalement en accord avec ces

Adaptation au changement climatique : attention aux fausses bonnes solutions ! La multiplication des retenues d'irrigation en est une.

principes, la Fédération a donné un avis favorable au projet de plan en soulignant le risque fort d'explosion de notre ressources et de l'usage que nous en faisons qu'induirait un développement incontrôlé de l'irrigation agricole (voir page 40).

C.L.C.



C. Le Clève





Un partenariat avec les guides de pêche

Ils ont beaucoup en commun, dont cet intérêt pour l'initiation pêche et la formation. Fédération et guides de pêche du Morbihan ont donc décidé d'unir leurs actions et d'engager un partenariat. Il a été signé en avril dernier.

La Fédération de pêche du Morbihan mène, conformément à ses missions, des actions de sensibilisation et de découverte des milieux aquatiques, ainsi que des actions d'initiation, de promotion et de développement du loisir pêche. À cette fin, elle développe un réseau associatif s'appuyant sur des animations départementales professionnalisées (agent de développement), des Ateliers Pêche Nature (APN) et diverses séances d'animations encadrées par les bénévoles des AAPPMA. Les guides de pêche par leur activité professionnelle, participent au développement culturel et social à travers la formation, l'enseignement, l'éducation et l'initiation à la pratique de la pêche

et à la sensibilisation à l'environnement. Les deux parties, ayant constaté qu'elles développaient une vision éducative commune, ont souhaité formaliser leur coopération sous forme d'un partenariat.

Travailler en collaboration

Pour ce faire, un travail de réflexion a commencé en milieu d'année 2016 entre les élus de la Fédération et les guides de pêche pratiquant principalement leur activité en eau douce sur le Morbihan. Suite à plusieurs réunions, une convention de partenariat a abouti en début d'année 2017. La signature officielle

Les stages embarqués attirent du monde et donnent souvent de beaux résultats.

a eu lieu le jour de l'assemblée générale de la Fédération, le samedi 1^{er} avril à Vannes. Cinq guides de pêche Morbihannais ont donc signé la convention pour 2017 afin de travailler en collaboration avec la Fédération et ses AAPPMA.

Vous avez-dit guide de pêche ?

Un guide de pêche est un prestataire diplômé (BPJEPS) qui propose un service. Il enseigne, accom-

pagne, encadre et facilite toutes les démarches contraignantes qui peuvent apparaître lors de l'organisation d'une séance ou d'un stage de pêche. Il connaît parfaitement les milieux aquatiques et les différentes techniques de pêche pour faire passer de bons moments au bord de l'eau et enseigner l'art de la pêche.

L'apport de ce partenariat

Son objectif est d'augmenter les possibilités de formation dans le Morbihan et de les adapter aux différentes demandes. Il définit les relations entre la Fédération, les guides de pêche et les AAPPMA pour monter des projets d'animations.

En 2017, le partenariat s'est décliné sous deux formes :

- L'aide aux AAPPMA dans les "Ateliers Pêche Nature" et autres stages de découverte. Il a permis aux AAPPMA de bénéficier facilement d'un professionnel compétent sur l'animation pour le développement des APN et des séances ponctuelles sous forme de journées ou stages d'initiation pêche.

En 2017, cinq AAPPMA ont fait appel à des guides conventionnés pour diverses animations (Lorient, Pontivy, Saint-Martin-Sur-Oust, Glénac et Ploërmel). Au vu du bon fonctionnement du partenariat cette première année, d'autres AAPPMA ont déjà pris contact avec des guides pour la

mise en place de projets d'animations sur l'année 2018.

- Les stages de pêche "Une Carte, un Guide, une technique de Pêche". Vous l'avez sûrement vu sur Facebook, notre site internet ou chez un dépositaire!

Animations gratuites

La Fédération du Morbihan a mis en place en 2017 un programme d'animations gratuites de découverte des techniques de pêche en collaboration avec les guides de pêche conventionnés. Ces stages, réservés aux pêcheurs ayant une carte de pêche du Morbihan, étaient coordonnés par la fédération et encadrés par les différents guides de pêche en fonction du lieu et de la technique de pêche. Douze dates étaient au programme sur l'année, avec des techniques diverses : pêche au coup "feeder", pêche à la mouche, pêche aux leurres du bord ou embarquée (bateau et float-tube). Après cette première année d'essai, le bilan est encourageant. Certains stages ont très bien fonctionné, notamment ceux qui concernaient les pêches embarquées float-tube et bateau. Les inscriptions ont par contre été plus difficiles pour les stages pêche depuis le bord, que ce soit au coup, à la mouche ou aux leurres.

Après cette année "test", la Fédération souhaite reconduire et amplifier le projet en 2018 avec évide-

ment quelques changements. Les informations sur les stages 2018 seront diffusées sur notre site internet et Facebook.

G.R.

LES GUIDES DE PÊCHE CONVENTIONNÉS EN 2017

Eddy LE JEUNE

> Spécialités : Coup, Mouche, Carnassier, (Bateau, Float-tube)
> Secteur : Ploërmel
> 06 35 92 60 07
> mail : eddy.lejeune4@orange.fr
> www.breizhmultifishing.com



Florent BRUESTCHY

> Spécialités : Coup, Carnassiers du bord
> Secteur : Languidic
> 06 75 78 67 26
> mail : florent.bruestchy@gmail.com



Solène LE BOURHIS

> Spécialités : Coup, Mouche
> Secteur : Hennebont
> 06 76 04 20 93
> mail : lebourhis.solene@gmail.com
> www.eclusedequellenec.com



Virgil GAZEL

> Spécialités : Carnassiers, Coup, (kayak à pédales, bateau)
> Secteur : La Gacilly
> 06 85 80 48 24
> mail : virgil.gazel@hotmail.fr
> www.bretagne-peche-sportive.com/



Yannick LINE

> Spécialités : Carnassier, Truite, Carpe, (Bateau)
> Secteur : Pontivy
> 06 85 16 48 19
> mail : yannick-line@hotmail.com
> www.bretagnepeche.com



G. Rousseaux

et à la sensibilisation à l'environnement. Les deux parties, ayant constaté qu'elles développaient une vision éducative commune, ont souhaité formaliser leur coopération sous forme d'un partenariat.

Travailler en collaboration

Pour ce faire, un travail de réflexion a commencé en milieu d'année 2016 entre les élus de la Fédération et les guides de pêche pratiquant principalement leur activité en eau douce sur le Morbihan. Suite à plusieurs réunions, une convention de partenariat a abouti en début d'année 2017. La signature officielle

Les stages embarqués attirent du monde et donnent souvent de beaux résultats.

a eu lieu le jour de l'assemblée générale de la Fédération, le samedi 1^{er} avril à Vannes. Cinq guides de pêche Morbihannais ont donc signé la convention pour 2017 afin de travailler en collaboration avec la Fédération et ses AAPPMA.

Vous avez-dit guide de pêche ?

Un guide de pêche est un prestataire diplômé (BPJEPS) qui propose un service. Il enseigne, accom-

pagne, encadre et facilite toutes les démarches contraignantes qui peuvent apparaître lors de l'organisation d'une séance ou d'un stage de pêche. Il connaît parfaitement les milieux aquatiques et les différentes techniques de pêche pour faire passer de bons moments au bord de l'eau et enseigner l'art de la pêche.

L'apport de ce partenariat

Son objectif est d'augmenter les possibilités de formation dans le Morbihan et de les adapter aux différentes demandes. Il définit les relations entre la Fédération, les guides de pêche et les AAPPMA pour monter des projets d'animations.

En 2017, le partenariat s'est décliné sous deux formes :

- L'aide aux AAPPMA dans les "Ateliers Pêche Nature" et autres stages de découverte. Il a permis aux AAPPMA de bénéficier facilement d'un professionnel compétent sur l'animation pour le développement des APN et des séances ponctuelles sous forme de journées ou stages d'initiation pêche.

En 2017, cinq AAPPMA ont fait appel à des guides conventionnés pour diverses animations (Lorient, Pontivy, Saint-Martin-Sur-Oust, Glénac et Ploërmel). Au vu du bon fonctionnement du partenariat cette première année, d'autres AAPPMA ont déjà pris contact avec des guides pour la

mise en place de projets d'animations sur l'année 2018.

- Les stages de pêche "Une Carte, un Guide, une technique de Pêche". Vous l'avez sûrement vu sur Facebook, notre site internet ou chez un dépositaire!

Animations gratuites

La Fédération du Morbihan a mis en place en 2017 un programme d'animations gratuites de découverte des techniques de pêche en collaboration avec les guides de pêche conventionnés. Ces stages, réservés aux pêcheurs ayant une carte de pêche du Morbihan, étaient coordonnés par la fédération et encadrés par les différents guides de pêche en fonction du lieu et de la technique de pêche. Douze dates étaient au programme sur l'année, avec des techniques diverses : pêche au coup "feeder", pêche à la mouche, pêche aux leurres du bord ou embarquée (bateau et float-tube). Après cette première année d'essai, le bilan est encourageant. Certains stages ont très bien fonctionné, notamment ceux qui concernaient les pêches embarquées float-tube et bateau. Les inscriptions ont par contre été plus difficiles pour les stages pêche depuis le bord, que ce soit au coup, à la mouche ou aux leurres.

Après cette année "test", la Fédération souhaite reconduire et amplifier le projet en 2018 avec évide-

ment quelques changements. Les informations sur les stages 2018 seront diffusées sur notre site internet et Facebook.

G.R.

LES GUIDES DE PÊCHE CONVENTIONNÉS EN 2017

Eddy LE JEUNE

> Spécialités : Coup, Mouche, Carnassier, (Bateau, Float-tube)
> Secteur : Ploërmel
> 06 35 92 60 07
> mail : eddy.lejeune4@orange.fr
> www.breizhmultifishing.com



Florent BRUESTCHY

> Spécialités : Coup, Carnassiers du bord
> Secteur : Languidic
> 06 75 78 67 26
> mail : florent.bruestchy@gmail.com



Solène LE BOURHIS

> Spécialités : Coup, Mouche
> Secteur : Hennebont
> 06 76 04 20 93
> mail : lebourhis.solene@gmail.com
> www.eclusedequellenec.com



Virgil GAZEL

> Spécialités : Carnassiers, Coup, (kayak à pédales, bateau)
> Secteur : La Gacilly
> 06 85 80 48 24
> mail : virgil.gazel@hotmail.fr
> www.bretagne-peche-sportive.com/



Yannick LINE

> Spécialités : Carnassier, Truite, Carpe, (Bateau)
> Secteur : Pontivy
> 06 85 16 48 19
> mail : yannick-line@hotmail.com
> www.bretagnepeche.com



F. Jossec

La convention de partenariat a été signée officiellement lors de l'assemblée générale de la Fédération.



P. Touchais

Une séance de pêche au coup "Feeder" dans le cadre de l'APN de St Martin sur Oust.



La continuité écologique remise en cause ?

La libre circulation des poissons entre leurs zones de fraie, de croissance et de grossissement est une condition pour qu'ils puissent accomplir leur cycle biologique. C'est vrai aujourd'hui ; ce le sera encore plus demain en raison des évolutions climatiques !

Pour cette raison, la restauration de la continuité écologique est un axe majeur dans la politique de reconquête du bon état écologique des cours d'eau. Cette politique s'appuie sur des textes législatifs et réglementaires qui imposent, là où c'est nécessaire, au propriétaire d'un ouvrage bloquant d'assurer cette continuité. En parallèle, bien que cette obligation soit de sa responsabilité (principe du pollueur-payeur), la collectivité a mis en œuvre des soutiens techniques et financiers importants (le plus souvent 80% d'aide) pour l'aider à l'assumer. Grâce à cet arsenal, des dizaines de points de blocage importants ont pu être aménagés dans le seul Morbihan (des milliers à l'échelle nationale) à l'issue de concertations réussies

entre les syndicats porteurs des projets et les propriétaires d'ouvrages.

Report de 5 années

La tâche restant à accomplir reste cependant très importante. Malheureusement, elle vient d'être rendue plus difficile du fait d'évolutions législatives et réglementaires qu'ont obtenu entre l'été 2016 et le printemps 2017 après un lobbying intense de plusieurs années, un groupe d'intérêts privés composé d'associations de propriétaires de moulins opposés à la continuité écologique et d'opérateurs dans le domaine de l'hydro-électricité, producteurs, bureaux d'étude, fabricants de micro centrales, etc. Première de ces évolutions, la loi "montagne" du 28 décembre 2016 a entériné la préservation des moulins lorsqu'ils sont protégés à titre patrimonial ou de l'urbanisme (L 211-1 III). Par ailleurs, l'article L214-17 du code de l'environnement, sur lequel se fonde l'obligation de satisfaire à la continuité écologique, a été modifié par cette même loi "montagne" de façon à ajouter un nouveau délai de 5 ans pour que les ouvrages "existants, régulièrement installés" ayant un projet de rétablissement de la continuité puissent le mener à



P. Quilly

terme. Il faut rappeler ici que, pour de nombreux ouvrages, l'obligation date des années 1990 et que ce report s'ajoute aux précédents. Mais, le plus grave est sans conteste la création en catimini début 2017, au travers d'un arbitrage législatif, d'un nouvel article L214-18-1 du code de l'environnement qui permet aux moulins "régulièrement installés, équipés pour la production d'électricité et existants au 25/02/2017" d'être exonérés de l'obligation d'assurer la continuité écologique imposée par l'article L214-17 - liste 2.

Exonération d'obligation aberrante

Ce nouveau texte est issu d'un cavalier dans une ordonnance sur l'autoconsommation électrique et d'un arbitrage en comité restreint entre le gouvernement de l'époque et quelques parlementaires très influencés par les thèses des associations pro moulins. C'est un déni de démocratie mais il créera sur le terrain des situations totalement aberrantes. Par exemple, un seul moulin, même avec une production d'électricité marginale, pourrait bloquer tout un axe sur lequel d'autres ouvrages resteraient concernés par l'obligation. Autre exemple : un moulin équipé pour la continuité écologique avec l'aide financière de la collectivité pourrait s'exonérer de son obligation initiale et boucher sa passe à poissons. Les conséquences de ces textes sont importantes. Tout d'abord, à une politique de réhabilitation claire et au but défini, ils substituent une instabilité juridique qui va casser les dynamiques existantes et compliquer les négociations sur le terrain. D'ores et déjà, plusieurs projets bien avancés ont ainsi été stoppés par les propriétaires des ouvrages

Tous les ouvrages de l'Aff sont désormais franchissables sauf le moulin de la Gacilly situé le plus en aval. S'il devait ne pas être aménagé, le programme porté et financé par la collectivité et les propriétaires en amont perdrait beaucoup de son intérêt.

concernés. Plus grave, la pertinence des programmes engagés pourrait être remise en cause en raison des aberrations constatées. Pourquoi en effet aller aménager un axe de migrations sur lequel resteraient quelques ouvrages exonérés de toute obligation ? Au final et dans le meilleur des cas, la restauration de la continuité écologique devrait prendre plusieurs années de retard ; au détriment des populations piscicoles mais aussi

des propriétaires d'ouvrages qui, à force de tergiversations, ne profiteraient pas des aides avantageuses actuelles ... mais pas éternelles. L'analyse et l'interprétation de ces textes est en cours au sein des administrations concernées. Nous ne devrions savoir que dans le courant de l'année 2018 quels ouvrages pourraient être concernés par ces différents textes et donc apprécier leurs conséquences sur le terrain. Au minimum, elles seront très significatives et impacteront les migrations sur nombre de cours d'eau. Depuis cette séquence législative cauchemardesque, assemblée nationale et gouvernement ont été renouvelés. Il faut espérer que les nouveaux pouvoirs en place comprendront rapidement les conséquences de ces régressions et redonneront la priorité à l'intérêt général.

C.L.C.

QUAND L'INTÉRÊT PARTICULIER DÉTRÔNE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le 1^{er} janvier a vu la naissance de l'Agence française de la biodiversité. Un de ses premiers chantiers est la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Il s'agit de restaurer les continuités écologiques terrestres aériennes et ... aquatiques, essentielles pour préserver une biodiversité reconnue d'intérêt général par la loi. Paradoxe : l'un des tous premiers textes de loi voté, quelques semaines seulement après sa création, tend justement à remettre en cause l'obligation de continuité écologique des moulins. Certains avanceront que c'est pour un autre motif d'intérêt général : la transition énergétique. Mais, c'est un leurre ! Au regard des besoins en énergie actuels, la production énergétique des moulins est négligeable (cf. JPEM n°25 2017 p.38/39). Non, il s'agit bel et bien de protéger des intérêts particuliers qui souhaitent ne pas être soumis au principe du pollueur-payeur qui veut que celui qui cause un préjudice écologique (la continuité écologique en l'occurrence) le répare. Quels sont ces intérêts : des propriétaires de moulins qui souhaitent préserver leur cadre de vie ou leur patrimoine propre ; des investisseurs qui souhaitent bénéficier des coûts d'achat très privilégiés qu'octroie la loi à certaines productions d'électricité ; des fabricants de turbines et autres bureaux d'étude et de conseils en hydro-électricité ; etc ; tous gens éminemment respectables mais dont la défense de l'intérêt particulier ne devrait pas se faire au détriment de l'intérêt général.



Y. Le Clainche

Plus de 50% des saumons de tout le bassin du Blavet sont produits dans l'Evel en amont du moulin de Quinipily ; et il pourrait ne plus être soumis à l'obligation de continuité écologique ; une aberration des nouveaux textes.



Réponse impossible au changement climatique

2016-2017, deux années sèches sans recharge hivernale ! Une situation qui, nous prédit-on, deviendra courante d'ici une trentaine d'années. En quelque sorte une répétition générale de ce qui nous attend demain. L'occasion de se projeter pour anticiper !



FDPPMA66

Jusqu'à présent, en Morbihan, l'irrigation concerne essentiellement les cultures légumières, dont les deux tiers sont irriguées.

Qu'a-t-on vu à l'échelle nationale en 2017 ? Une multiplication d'arrêts de restriction ; des cours d'eau à secs sur des milliers de kilomètres ; des nappes souterraines surexploitées et des tensions sociales partout où l'irrigation est pratiquée à grande échelle : Charentes Poitou, sud-ouest, Provence, Beauce, etc. La raison ? Partout où elle est développée, l'irrigation est la première consommatrice d'eau, loin devant les autres usages.

P/40

1,6 % de la SAU irriguée en Morbihan

En Bretagne, la situation est moins tendue ! Explication : seul 0,9% de la surface agricole utile (SAU) est irriguée (1,6 % dans le Morbihan), essentiellement pour sécuriser les cultures de légumes⁽¹⁾. Un état des lieux réalisé en 2011 par le Conseil général du Morbihan⁽²⁾ nous apprend par ailleurs qu'en 2000, le

volume stocké dans le Morbihan selon le recensement agricole était de 6 640 000 m³ auxquels il faut ajouter 700 000 m³ créés entre 2000 et 2010. 342 plans d'eau inventoriés constituaient alors 70% du volume stocké pour 200 exploitations irrigantes.

Impact non négligeable

L'impact individuel de ces retenues sur le milieu naturel et la ressource en eau n'est pas négligeable. Près de 30% captent une source, d'autres dérivent le débit. La plupart, en année sèche notamment, nécessitent un apport complémentaire. Cependant, l'impact global reste acceptable pour le milieu comme pour la ressource en général. Pourtant, sur certains secteurs plus fragiles avec une concentration de retenues cet

impact est déjà problématique (cf. encadré).

Et à l'avenir ?

Comme partout en France, la 1ère conséquence de cet épisode de sécheresse est une demande visant à plus d'irrigation agricole. Elle s'est déjà exprimée, en Morbihan comme ailleurs. Vers quoi cela pourrait-il nous mener en termes de ressource et d'impact sur le milieu ? Tout d'abord, les perspectives d'évolution du climat devraient aboutir en Bretagne à une hausse des températures moyennes annuelles de 2° et de 2,5°C pour les maximales (source ODEM infos n°37 - nov. 2012) et à un allongement des périodes sèches. Le climat de la Bretagne se rapprocherait de celui de Bor-

deaux. Il n'est donc pas interdit de penser que, tendanciellement, la pratique de l'irrigation se rapprocherait alors de ce qui se passe en France actuellement.

Le croisement des surfaces exploitées par culture actuellement⁽³⁾ et des pratiques moyennes actuelles en France⁽⁴⁻⁵⁾ permet d'estimer les besoins en termes de volume stocké pour ce scénario (cf. tableau p.40).

200 millions de m³

A l'échelle de la Bretagne, cette estimation aboutit à un besoin de stockage utile de 200 millions de m³ (hors irrigation des prairies) et 226 Mm³ en considérant que 10 % des prairies pourraient être irriguées. A titre de comparaison, les prélèvements pour irrigation en Charentes Poitou étaient en 2011 de 265 Mm³ (source www.Aquanide.fr) ce qui montre que, pour théorique qu'elle soit, cette estimation est réaliste.

Comment remplir les 7 500 à 9 000 retenues d'irrigation de 30 000 m³ en moyenne que nécessiterait ce stockage ? Les difficultés rencontrées ces dernières années dans l'implantation des quelques retenues d'irrigation créées montrent qu'elles ne pourront être alimentées uniquement par les écoulements superficiels. Un complément important devra être apporté.

Pas de réserves dans les sols

Problème : la Bretagne repose sur un socle fait de granites et de

CHÂTEAU-TRÔ, VICTIME DE L'IRRIGATION ?

Août 2017, une mortalité importante se produit sur l'étang de Château-trô. L'estimation des poissons morts retirés de l'étang se monte à deux tonnes. En cause, un étang vieillissant et envasé et la rupture de l'alimentation par les affluents. Les investigations menées montrent qu'il existe en amont sept retenues d'irrigation dont deux sont pleines à ras bord, l'une étant alimentée par des drainages agricoles, l'autre par un pompage en nappe ; toutes deux autorisées. De quoi donner à réfléchir quant à l'impact cumulé des retenues d'irrigation sur le milieu naturel.

schistes où les nappes aquifères sont de très petite taille. Elles alimentent un réseau de cours d'eau dense, composé pour l'essentiel de ruisseaux aux faibles débits. L'expérience montre que dans la majeure partie des cas, les prélèvements qu'ils soient par un forage en nappe ou par pompage dans le cours d'eau impactent fortement les débits au détriment du milieu naturel mais également des usages aval. En particulier, il n'est pas possible d'envisager sur un même cours d'eau une succession de prélèvements pour l'alimentation des retenues d'irrigation, ce qui serait pourtant inévitablement le cas si elles devaient se multiplier !

une moindre dépendance à l'eau au travers de l'utilisation de variétés voire de systèmes culturaux plus sobres, par une amélioration de la réserve en eau des sols et la recherche d'une meilleure infiltration de l'eau à la parcelle pour favoriser la recharge des nappes souterraines. A cette condition seule, le recours à une extension de l'irrigation pourra être soutenable, sous réserve qu'elle soit la plus économe en excluant tout pompage en nappe souterraine.

C.L.C.

Vers des systèmes plus sobres

Pour l'agriculture bretonne, l'adaptation au changement climatique ne peut donc pas s'appuyer à titre principal sur le développement de l'irrigation. Elle devra passer par

(1) DRAAF Bretagne - surface irriguées en Bretagne en 2010
 (2) Projet de schéma directeur de développement de l'irrigation de légumes sur le Morbihan - août 2011
 (3) Agriculture et agroalimentaire de Bretagne en clair - éd. 2017
 (4) AGRESTE - les données n°21 juillet 2014 + site internet
 (5) Site www.terresinovia.fr

→ Projection du volume d'eau annuel moyen nécessaire à l'irrigation après changement climatique (base : surfaces cultivées en Morbihan en 2016 et pratiques d'irrigation moyennes actuelles nationales)

Culture	Surf. cultivée (2016 - ha)	Arrosage moyen (mm)	Surface irriguée (%)	Volume annuel nécessaire (Mm ³)
Céréales	558 000	60	25	88,2
Maïs fourrage	322 000	120	20	77,3
Légumes	39 000	60	100	23,4
Oléagineux-protéagineux	52 000	60	20	6,2
Pommes de terre	11 700	138	25	4
Sous-total				199,1
Prairies	449 000	60	10	27
Total				226,1



C. Le Clève

Retenue d'irrigation sur le bassin du Scorff. Comme la plupart, elle bénéficie d'un complément par pompage (en nappe).


P/41

PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS

Le péage à bateaux contesté



C. Le Clève

 Les pêcheurs amateurs aux engins contribuent à l'entretien des voies navigables et à ce titre demandent, dans le cadre de leur partenariat avec la région, à être exonérés du péage pour le stationnement des bateaux.

Propriétaire des voies navigables bretonnes depuis quelques années, la Région structure progressivement sa gestion de ce patrimoine. Ainsi, elle a mis en place un "péage" pour l'amarrage des bateaux de plus de 5 mètres. Touchés par cette mesure, les pêcheurs amateurs aux engins souhaitent en être exonérés.

Bien que bénéficiant très peu des infrastructures portuaires et des services de la voie d'eau, les pêcheurs amateurs aux engins rentrent dans le cadre de ce péage. En effet, leurs barques, équipées pour la pratique de la pêche au carrelet, mesurent entre 5 et 6 mètres de longueur. S'ils profitent peu des services offerts aux usagers de la voie d'eau, les pêcheurs amateurs aux engins contribuent à son entretien par leurs actions régulières de nettoyage des berges et d'arrachage de la jussie.

Sur cette base, l'Association départementale des pêcheurs amateurs aux engins et filets (ADAPAEF) a écrit au président de la Région pour lui demander que ses membres soient exonérés de ce "péage" d'autant, note l'association, que nombre de ses membres sont retraités et disposent de peu de moyens et que la pêche aux engins contribue à l'image du pays de Redon et de ses marais.

Signataire de la convention de partenariat avec la Région pour le compte de l'ensemble de ses associations adhérentes, la Fédération soutient cette demande des pêcheurs amateurs aux engins. Un courrier a été adressé à la région en ce sens.

C.L.C.

BROCHET DE BASSE-VILAINE


Rencontre halieutique bretonne 2017 : une belle journée

Pour la 4^e année consécutive, c'est sur le site de Foleux que s'est déroulée cette journée de pêche des carnassiers. Une journée placée sous le signe de la convivialité. Et ce samedi 7 octobre, toutes les conditions étaient réunies pour qu'elle soit belle ; les infrastructures du port avaient été mises à notre disposition, une équipe de bénévoles motivés sous la houlette du président de l'AAPPMA, Gervais BRIAND, une météo idéale et surtout des poissons mordeurs. En effet, 20 des 22 équipes ont été classées et, pour 11 d'entre-elles, le quota "carnassiers" a été enregistré ; neuf pour la perche (cinq poissons), un pour le sandre (trois poissons), un pour le silure (deux poissons). L'équipe qui se classe troisième totalise 1625 points avec cinq perches, la deuxième 1 690 avec deux silures (coef 0,5) et une perche. Et c'est l'équipe Julien DEHERGNE et Etienne LEFEVRE qui l'emporte avec 2 335 points acquis en ayant validé trois sandres (les plus gros sur les sept maillés capturés) et trois perches. Et on ne compte pas les poissons qui ne sont pas rentrés pour quelques tous petits centimètres, notamment les brochets et plusieurs sandres! Rendez-vous en 2018 ?

Y.L.C.



G. Rousseaux

 22 équipes participantes pour une journée prolifique en captures.



PONTIVY

Faucardage des canaux : respecter les brochets



AAPPMA de Pontivy

 Avec les plantes arrachées viennent trop souvent de jeunes brochets.

Le développement important des espèces végétales aquatiques invasives nécessite leur faucardage pour rétablir le chenal de navigation. Des interventions qui doivent prendre en compte la protection de la vie piscicole.

Ainsi, l'Egeria densa s'est développée de manière importante dans le canal de Nantes à Brest. Elle fait l'objet d'interventions de la part du service des voies navigables de la Région Bretagne. Lors des travaux réalisés dans le secteur de Pontivy, les pêcheurs ont constaté la présence de juvéniles de brochets dans les végétaux extraits et déposés sur la berge ou stockés dans les barges. Le "guide de bonnes pratiques" élaboré il y a quelques années par la DDTM, l'ONEMA, le Conseil général du Morbihan et la Fédération de Pêche prévoyait un mode d'intervention qui intégrait les poissons et notamment le brochet :

- Un premier passage en début de saison, mai-juin, dans le seul chenal de navigation, réalisé à vitesse lente, ce qui permettrait aux poissons de se réfugier dans les bordures.

- Un second passage dans les bordures, si nécessaire, à vitesse lente pour permettre aux poissons de s'échapper.

Renseignements pris auprès du service des voies navigables, la modification des modalités du marché de travaux de faucardage devrait garantir de prendre en compte les espèces piscicoles présentes dans les herbiers qui constituent des zones de reproduction et développement des brochets : zonage des secteurs d'intervention et vitesse lente du bateau faucardeur.

J.C.L.C.

BROCHET DE BASSE-VILAINE

Un parcours "carpe de nuit" apprécié



AAPPMA "Brochet de Basse Vilaine"

 Une belle carpe de 17,5 kg prise le 16 avril par Jérémy Tual.

Créée en 2017, le parcours "carpe de nuit" situé sur la Vilaine à l'aval de la confluence avec l'Oust et sur une longueur de 700 m a été particulièrement apprécié des carapistes. Il faut dire que les bénévoles de l'AAPPMA ont nettoyé les abords et berges de la Vilaine.


Le parcours a été très fréquenté, particulièrement pendant les belles nuits d'été et a permis la capture de beaux poissons trophées.

Vu le succès rencontré, l'AAPPMA "Le Brochet de basse-Vilaine" réfléchit d'ailleurs à le prolonger vers l'aval.

Pisciculture de Lussais

M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-Ciel
- Saumons de Fontaine
- Farios



79100 CHEF-BOUTONNE
 Tél. 05 49 29 82 42
 Fax 05 49 29 89 50
 pisciculture.lussais@orange.fr

PONTIVY

Le ruisseau du Golut a retrouvé son écoulement naturel

Le ruisseau du Golut (ou des Carmes) est un petit affluent direct du Blavet amont. Sa confluence est située juste en amont de la prise d'eau du Porzo. Son taux de nitrates étant élevé, il avait été détourné à sa confluence et busé, de telle sorte qu'il se rejette en aval de la prise d'eau. Suite à la fermeture de l'usine du Valvert, qui était alimentée par la station du Porzo, il n'était plus utile de maintenir cette situation artificielle qui empêchait toute circulation de poisson entre le Blavet et le ruisseau. Des travaux ont donc été réalisés en 2016 par Eau du Morbihan, propriétaire de la station, afin de reconnecter naturellement le ruisseau. L'ouvrage de dérivation n'est désormais plus fonctionnel et le lit a été réouvert. Et les poissons reviennent déjà ! Une pêche électrique a été réalisée avant et après travaux et elle montre une amélioration du peuplement piscicole. Ainsi, la densité et la biomasse totale ont déjà été multipliées par deux, et on a trouvé trois nouvelles espèces en plus des vairons et chabots, déjà présents avant travaux : des goujons, des brochetons, ainsi qu'une truite de l'année !

A.L.C.



Une truitelle de l'année a été capturée sur le ruisseau du Golut, ce qui n'avait pas été le cas avant travaux de reconexion.

PONTIVY

Atelier Pêche Nature : vraie passion pour les bénévoles !



Un beau poisson sorti par un élève de l'APN !

Afin de répondre à une demande régulière de jeunes pour découvrir la pêche, l'AAPPMA de Pontivy décide de mettre en place en 2016 des ateliers d'initiation à la pêche au coup et aux leurres. 18 élèves de 10 à 14 ans ont pu être formés. En 2017, l'AAPPMA a officiellement créé un Atelier Pêche Nature (APN) reconnu par la Fédération de pêche du Morbihan. Trois sessions de 10 séances ont été programmées au cours de l'année, du mois d'avril au mois de septembre, avec deux niveaux d'enseignements : initiation pour les nouveaux et perfectionnement pour les élèves de l'année dernière. Les bénévoles, appuyé par un agent de développement de la fédération et un guide de pêche conventionné, ont enseigné les bases de la pêche au coup et aux leurres. Malheureusement la session du mois de septembre a dû être annulée en raison d'un trop fort développement des algues dans le Blavet.

G.R.

MORBIHAN

Le float-tube a le vent en poupe !



La découverte du Float-Tube attire lors des manifestations !

Pour rappel, le Float-tube est un siège flottant composé de plusieurs compartiments gonflables, où le pêcheur est assis et se propulse à l'aide de palmes. Arrivé dans les années 2000, il s'est progressivement implanté et devient aujourd'hui un véritable outil pour la pêche et notamment chez les jeunes. Il offre la possibilité de pêcher des zones non accessibles du bord avec de nombreux avantages comparé à la pêche en bateau (coût, manutention, transport...). L'année 2017, prouve une nouvelle fois que cette pêche se démocratise avec de nombreuses manifestations réalisées sur notre territoire intégrant le Float-tube : fête de la pêche à Saint-Nicolas des Eaux, animations de Pontivy communauté et du Pont d'Oust à St Martin sur Oust, concours amicaux réalisés par les magasins de pêche... Preuve de son succès, les stages "float-tube" organisés par la Fédération ont fait le plein.

G.R.

GRAND-CHAMP

Raid Loc'h fishing 2017



Les équipes gagnantes :
1^{er} : M. Le Blanc et J. Labesse
2^{ème} : A. Feyaubois et K. Thébaud ;
3^{ème} : JP. Baffaleuf et L. Charuel

"Le Raid Loc'h, quoi ?", "le Raid Loc'h Fishing !". C'est une compétition qui a été organisée pour la première fois en 2016 par l'AAPPMA du Loc'h et dont l'inspiration vient du street-fishing (pêche en zone urbaine), en l'adaptant aux secteurs ruraux du bassin du Loc'h. Un vrai succès.

Nouveauté pour l'édition 2017, la compétition a été organisée par les deux AAPPMA gestionnaires du Loc'h : l'AAPPMA du Loc'h et l'AAPPMA La Gaule Alréenne !

A cette occasion, la totalité du bassin versant du Loc'h géré par ces associations a été ouvert aux 100 pêcheurs qui ont fait le déplacement, parfois de très loin, comme en témoigne une équipe venue exprès des Bouches-du-Rhône (13) !

La bonne humeur et la jeunesse ont une nouvelle fois marqué les esprits des bénévoles qui se sont regroupés en force pour assurer l'organisation de cette compétition inédite !

Malgré une météo plutôt capricieuse, les équipes ont marqué plus de 150 poissons sur les 45 km de cours d'eau proposés le jour de la compétition. Toutes les techniques de pêche étaient autorisées permettant ainsi aux équipes pratiquant la pêche aux leurres de se mesurer aux pêcheurs à la mouche, en toute convivialité bien sûr !

Un franc succès !

F.J.

MAGASIN PÊCHE-CHASSE A PLOUAY

TY BAZAR

Articles pour tout type de pêche

Ouvert du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h30 et le dimanche de 10h00 à 12h30

22 rue du Général de Gaulle - PLOUAY - Tél. 02 97 11 13 86
Site : tybazar.com
Adresse mail : aux-loisirs-sportifs@orange.fr



Facebook icon

Votre fédération est sur facebook !
Suivez toute l'info pêche du moment !

Recette

Tous les poissons blancs conviennent à cette recette donnée pour quatre convives qui vous régaleront après une sortie pêche et prolongera, entre amis, ce moment délicieux. Plus pratique encore, ce plat préparé à l'avance, réchauffé tout doucement et servi directement avec une belle salade, n'en sera que meilleur.



Lasagnes du pêcheur

Ingrédients

- 600 g de filet de poisson blanc, sans peau, ni arête
- 40 g d'échalotes
- 80 g de poivrons vert et rouges
- 80 g de tomates
- 80 g de parmesan râpé
- 30 g de beurre
- 16 feuilles de lasagnes
- 2 c. à soupe d'huile
- sel, poivre

Pour la sauce béchamel :

- 30 g de beurre
- 30 g de farine
- 20 cl de lait
- 10 cl de crème liquide
- 1 pincée de noix de muscade en poudre
- Sel et poivre, et quelques feuilles de basilic

Pour la béchamel, dans une casserole, faire un roux en faisant fondre le beurre, ajoutez la farine. Bien mélanger et laisser cuire une à deux minutes, puis versez le lait, la crème et fouettez jusqu'à ce que la sauce épaississe. Assaisonner.

Hachez grossièrement au couteau les filets de poissons.

Hacher finement l'échalote et tailler les poivrons et les tomates en petits cubes, puis les faire compoter dans le beurre.

Ajouter le poisson à la compotée de légumes.

Faites cuire les plaques de lasagnes dans une casserole d'eau bouillante salée et légèrement huilée, le temps indiqué sur le paquet pour qu'elles soient al dente, puis étalez-les sur un papier absorbant.

Préchauffez le four à 200 °C (th. 6/7).

Dans un plat à gratin, étalez une mince couche de béchamel au fond du plat puis disposez une couche de lasagnes côte à côte. Recouvrez d'une couche de poisson, arrosez de béchamel, montez une deuxième couche de la sorte.

Finissez par une dernière couche de lasagnes recouverte de béchamel et parsemez de parmesan râpé.

Enfournez et faites gratiner 20 minutes.

Servez chaud directement dans le plat.

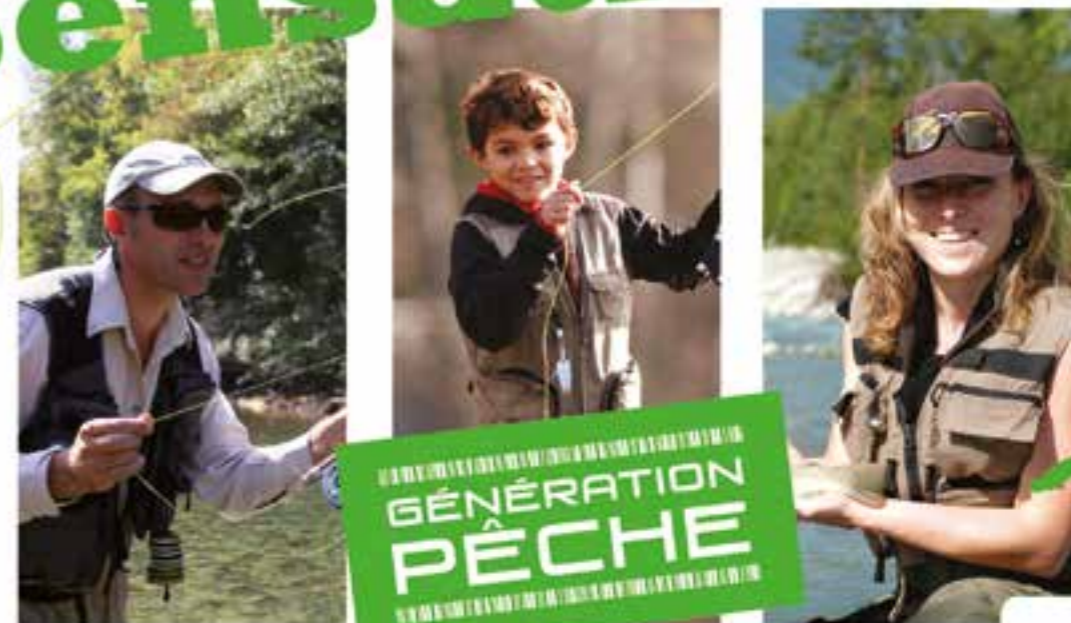
P. Courjal

Pratique

Temps de préparation : 30 mn / Temps de cuisson : 40 à 45 mn
Nombre de portions : 4

Régalez-vous !

Sensations



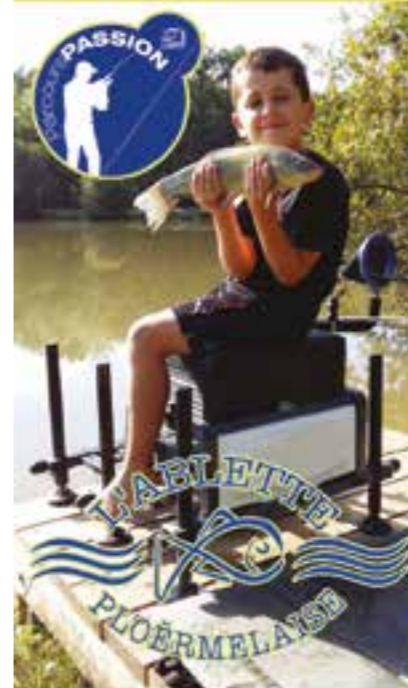
La Pêche, c'est notre hobby, notre sport, notre détente... En famille ou avec mes amis, on profite du plein air et de la nature. Véritable mélange de sérénité et d'émotions fortes, c'est ce plaisir que nous voulons transmettre à nos enfants... Nous sommes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepêche.fr



Fishery des sorciers



A Loyat - Axe Ploërmel / Mauron

24 postes aménagés

Carte à la journée ou à l'année

Empoisonnement régulier - Pêche No-kill
(carpes, tanches, gardons, perches ...)

Renseignements :

<http://www.ablette-ploermelaise.fr> ou 06 71 41 45 55

Partage



GÉNÉRATION
PÊCHE

La Pêche, c'est notre détente, notre liberté, notre passion... Avec les enfants, on se retrouve souvent au bord de la rivière. Un moment de découverte, de rire et de plein air. C'est ce plaisir que nous aimons partager... Nous sommes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur
www.cartedepeche.fr

